



Pratiques de formation

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2022

Préambule

Les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités, peuvent obtenir une aide financière de l'État pour la formation de leurs salariés.

La présente publication porte sur l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la Formation Professionnelle Continue (FPC), en référence aux dernières données disponibles. Elles sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises par les entreprises en 2023 pour l'exercice 2022. Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

Cette publication comporte quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à la description de la population des entreprises bénéficiaires du cofinancement public de la formation. Les deux chapitres suivants se focalisent sur l'effort de formation des entreprises cofinancées et l'accès à la formation des salariés dans ces entreprises. Le quatrième chapitre concerne l'analyse de la contribution financière de l'État à la formation en entreprise.

En 2022, la reprise engagée en 2021¹ se confirme. Elle fait suite à la crise de 2020², une année noire pour la formation en entreprise, marquée par la pandémie de COVID-19.

La demande des entreprises pour l'aide financière de l'État à la formation poursuit sa progression. Au total, 2 395 entreprises bénéficiant de l'aide étatique, soit 147 entreprises de plus qu'en 2021. C'est la plus forte participation enregistrée depuis la création de l'aide étatique. Le pic précédent avait été atteint en 2019 avant la pandémie de COVID-19 de

2020, avec 2 324 entreprises cofinancées. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent 1 795 demandes de cofinancement, contre 1 711 en 2021 et 1 625 en 2020, soit 170 demandes de plus qu'en 2020. Ces demandes rassemblent 32,4% des entreprises de l'économie privée luxembourgeoise de 10 salariés ou plus, contre 30,8% en 2021 et 29,7% en 2020, soit une hausse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2020. Au total, cela permet potentiellement à 58,5% de l'ensemble des salariés d'être formés, un niveau sans précédent, contre, respectivement 56,4% en 2021 et 54,7% en 2020, soit une hausse de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2020.

Les entreprises poursuivent leur effort financier de formation. Elles investissent 1,5% de leur masse salariale dans la formation de leurs salariés, soit 0,2 point de pourcentage de plus par année, depuis 2020.

L'accès des salariés à la formation se renforce. Les salariés peuvent espérer suivre une formation de plus qu'en 2020 d'une durée équivalente à celle de 2020. Ils suivent, en moyenne, 5,1 formations d'une durée de 3,2 heures. En 2021 et en 2020, ils suivaient, respectivement 4,9 et 4,1 formations, en moyenne, sur une durée, respectivement de 3,0 et 3,2 heures, en moyenne.

La participation financière de l'État à la formation en entreprise augmente de manière drastique. Le montant de l'aide versé par l'État est 1,5 fois supérieur à celui de 2020. Il s'élève à 39,4 millions d'euros, contre 32,5 millions d'euros en 2021 et 26,2 millions en 2020. L'aide moyenne par salarié augmente de 40 euros par rapport à 2020 : elle s'élève à 162 euros, contre 143 euros en 2021 et 122 euros en 2020.

¹ Source : Pratiques de formation, Observatoire de la formation, Octobre 2024

² Source : Pratiques de formation, Observatoire de la formation, Novembre 2023

Table des matières

04

En résumé

01

Entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat à la formation

02

Effort de formation des entreprises

06

Combien sont-elles ?

07

Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

08

Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

13

Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

15

Comment sont structurés les coûts de formation ?

17

Combien coûtent les formations aux entreprises ?

20

Dans quelles formations investissent les entreprises ?

03**Accès à la formation
des salariés****25**

Combien de formations suivent les salariés ?

27

Dans quels domaines ?

32

Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

34

Quelle participation pour les « salariés + » ?

36

Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

04**Contribution financière
de l'État à la formation
en entreprise****40**

Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

41

Qui en bénéficie ?

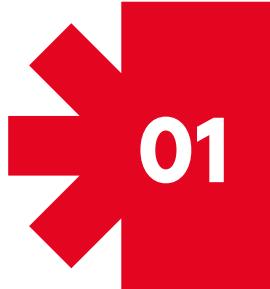
43

Combien perçoivent les entreprises ?

47

Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

En résumé



La première partie présente les caractéristiques des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État à la formation. Pour 2022, 2 395 entreprises bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent 1 795 demandes de cofinancement. Au niveau national, 32,4 % des entreprises privées de 10 salariés ou plus perçoivent l'aide de l'État. 58,5 % de l'ensemble des salariés du secteur privé sont potentiellement concernés par cette aide.



La deuxième partie présente l'effort de formation des entreprises. Les entreprises bénéficiant de l'aide de l'État consacrent 1,5 % de leur masse salariale à la formation. Les formations coûtent, en moyenne, 183 euros par participant et 57 euros par heure. Les prestations des organismes de formation représentent 24,4 % de l'investissement en formation des entreprises. Le domaine « Technique/Métiers » compte pour 41,6 % de l'investissement en formation des entreprises, pour 35,8 % de la participation aux formations et pour 41,9 % des heures de formation. Il est suivi par le domaine « Management/GRH » en matière d'investissement (18,3 %), par le domaine « Finance, comptabilité et droit » au regard de la participation (20,1 %) et par le domaine « Adaptation au poste de travail » vis-à-vis des heures (13,3 %). Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » se classe en troisième position quelle que soit la dimension envisagée. Les formations dans ce domaine représentent 10,6 % de l'investissement en formation des entreprises, 19,6 % de la participation aux formations et 13,1 % des heures de formation suivies.



La troisième partie porte sur l'accès à la formation des salariés. Les salariés des entreprises bénéficiant de l'aide de l'État suivent, en moyenne, 5,1 formations d'une durée de 3,2 heures. Les femmes suivent, en moyenne, autant de formations que les hommes (5,1 formations). Les cadres participent, en moyenne, à plus de formations (8,7) que les dirigeants (6,9) et les salariés qualifiés (5,2). Les salariés non qualifiés participent, en moyenne, à 3,0 formations de moins que l'ensemble des salariés. Les femmes cadres et dirigeantes sont privilégiées (respectivement 9,4 et 9,3 formations, en moyenne). Enfin, « les salariés + » peuvent espérer suivre 3,8 formations.



La quatrième partie porte sur la contribution financière de l'État à la formation en entreprise.

Pour l'année 2022, l'aide de l'État s'élève à 39,4 millions d'euros. En moyenne, le cofinancement octroyé s'élève à 21 976 euros par demande (avec une médiane de 5 094 euros), à 9,9 euros par heure de formation et à 162 euros par salarié.



Entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État à la formation

1.1. Combien sont-elles ?

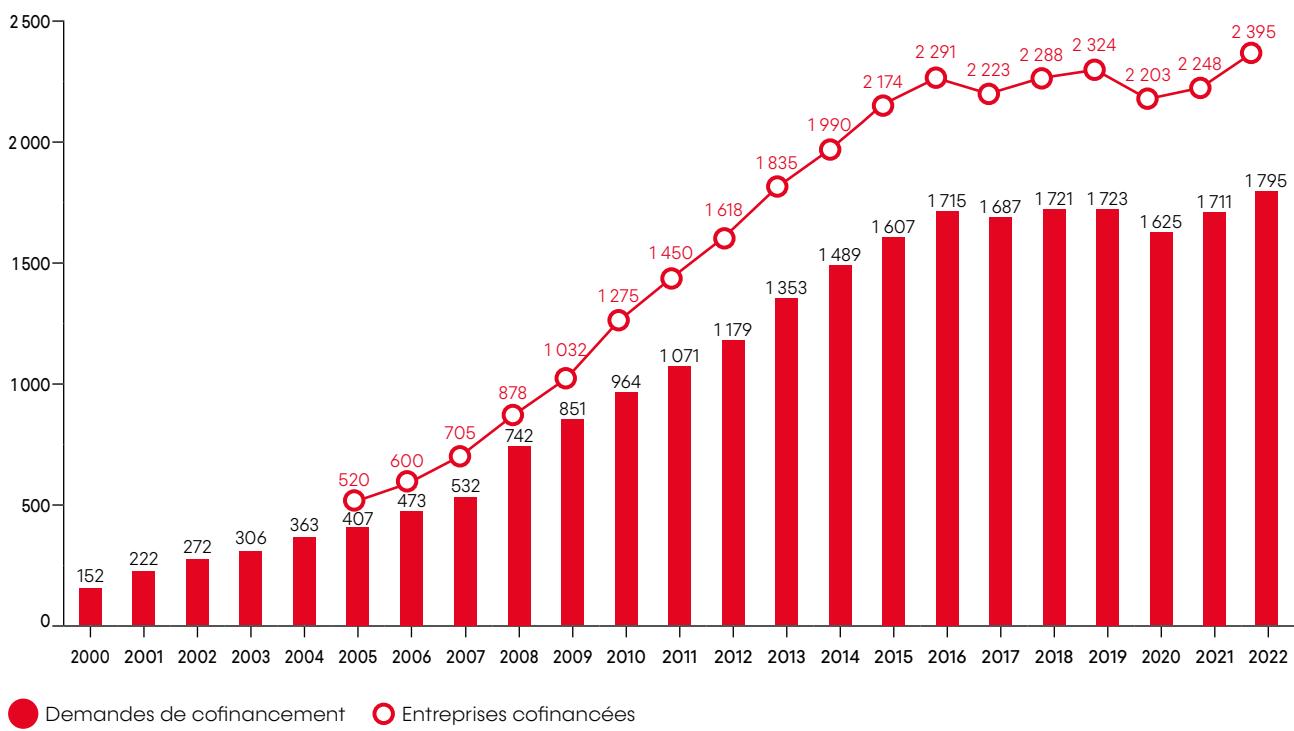
Pour 2022, 2 395 entreprises bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation (+ 147 entreprises par rapport à 2021 ; Graphique 1). Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises (Encadré 1), totalisent 1 795 demandes de cofinancement (+ 84 demandes par rapport à 2021).

Encadré 1

Entreprises et groupes d'entreprises

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leurs activités.

Graphique 1- Évolution du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État à la formation et du nombre associé de demandes de cofinancement (2000-2022)



Lecture : Pour 2022, 1 795 demandes de cofinancement sont comptabilisées. Cela permet aux 2 395 entreprises concernées par ces demandes de bénéficier de l'aide financière de l'État à la formation.

Source : Observatoire de la formation.

1.2. Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

Les nouveaux bénéficiaires sont principalement des entreprises de moins de 50 salariés ou issues du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

351 nouvelles demandes sont recensées et 267 demandes pour l'exercice 2021 n'ont pas été renouvelées (**Figure 1**). 84,4% des demandes de cofinancement formulées en 2021 ont fait l'objet d'un renouvellement.

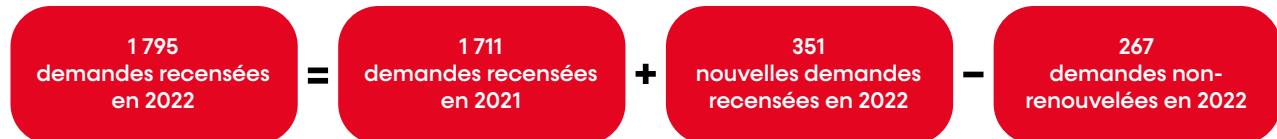
Les 351 nouvelles demandes de cofinancement représentent 19,6% de l'ensemble des demandes.

Près d'une nouvelle demande sur quatre provient du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (24,2% des nouvelles demandes ; **Tableau 1, page 9**). Huit nouvelles demandes sur dix émanent des entreprises de moins de 50 salariés (**Tableau 2, page 11**), soit 280 des 351 nouvelles demandes, dont 113 pour le groupe des entreprises de moins de 10 salariés.

Le profil des entreprises qui ne renouvellent pas leur demande de cofinancement est identique à celui des nouveaux bénéficiaires du cofinancement. Parmi les demandes non renouvelées, un peu plus d'un cinquième ont pour origine des entreprises du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (21,0%). Les entreprises de moins de 50 salariés comptent pour 94,0% des demandes non renouvelées, soit 251 des 267 demandes non renouvelées, dont 120 pour le groupe des entreprises de moins de 10 salariés.

Au total, l'écart entre le nombre de nouvelles demandes de cofinancement et le nombre de demandes non renouvelées parmi les entreprises de moins de 50 salariés est positif (+29 demandes).

Figure 1 - Flux d'entrées et de sorties des demandes de cofinancement – 2022



Source : Observatoire de la formation

1.3. Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

10,1% des entreprises de l'économie privée luxembourgeoise bénéficiant de l'aide financière de l'État à la formation (+ 0,5 point par rapport à 2021).

Les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (501 entreprises), « Activités financières et d'assurance » (421 entreprises), « Construction » (306 entreprises) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (304 entreprises) participent davantage au dispositif de cofinancement. Elles représentent près des deux tiers (64,0 %) des entreprises cofinancées (Tableau 1).

Par rapport à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement surreprésentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (17,6 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse, contre 5,1 % au niveau national) ainsi que dans le secteur « Industrie » (7,7 % au niveau de la population d'analyse, contre 3,0 % au niveau national).

À l'inverse, les entreprises du secteur « Hébergement et restauration » sont largement sous-représentées (2,3 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse, contre 9,6 % au niveau national). Ce déséquilibre touche également le secteur « Activités immobilières » (0,9 %, contre 5,1%). Dans ces deux secteurs elles sont cinq fois moins nombreuses qu'au niveau national.

Tableau 1- Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'Etat à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Demandes de cofinancement			Entreprises cofinancées			Entreprises au Luxembourg		Salariés des entreprises cofinancées		
		Nombre	dont nouvelles	% **	Nombre	% **	% Structure éco. nationale ***	Nombre	%	Nombre	% **	% Structure éco. nationale ****
A – E	Agriculture et industrie	143*	10	8,0	185	7,7	26,0	700	3,0	26 200	10,8	74,4
F	Construction	265	55	14,8	306	12,8	9,5	3 214	13,6	23 457	9,6	46,4
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	233	38	13,0	304	12,7	6,9	4 378	18,5	26 803	11,0	48,6
H	Transports et entreposage	101	19	5,6	127	5,3	13,4	945	4,0	20 616	8,5	63,2
I	Hébergement et restauration	43	18	2,4	55	2,3	2,4	2 270	9,6	5 869	2,4	28,1
J	Information et communication	119	21	6,6	142	5,9	10,1	1 410	6,0	11 933	4,9	54,8
K	Activités financières et d'assurance	242	42	13,5	421	17,6	34,8	1 211	5,1	39 392	16,2	70,0
L	Activités immobilières	22	12	1,2	22	0,9	1,8	1 212	5,1	661	0,3	17,8
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	369	85	20,6	501	20,9	12,3	4 078	17,3	37 934	15,6	86,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	130	29	7,2	162	6,8	12,4	1 302	5,5	25 392	10,4	73,9
P	Enseignement	14	5	0,8	14	0,6	6,1	231	1,0	457	0,2	7,9
Q	Santé humaine et action sociale	68	7	3,8	101	4,2	6,7	1 511	6,4	23 099	9,5	50,3
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	46	10	2,6	55	2,3	4,7	1 162	4,9	1 756	0,7	17,7
Tous secteurs confondus		1 795	351	100	2 395	100	10,1	23 624	100	243 569	100	58,5

* Parmi les 143 demandes issues du regroupement de secteurs A-E, 3 émanent du secteur «Agriculture».

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

*** NACE Rév. 2, hors secteurs A, O, 64,2+ 64,3.

**** Nombre de salariés des entreprises de la population d'analyse divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence, exprimé en pourcentage.

Lecture : Pour 2022, 265 demandes de cofinancement adressées par les entreprises du secteur « Construction » sont éligibles, dont 55 nouvelles demandes par rapport à 2021. Au total, 306 entreprises de ce secteur sont concernées, soit 9,5% des 3 214 entreprises du secteur « Construction ». Les 306 entreprises cofinancées emploient 23 457 salariés, soit 46,4% de l'effectif salarié du secteur.

 Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2022 / Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

58,5 % des salariés de l'économie privée sont potentiellement concernés par l'aide financière de l'État à la formation (+ 2,1 points par rapport à 2021).

Les entreprises participant au dispositif de cofinancement emploient 243 569 personnes, soit 16 465 salariés de plus qu'en 2021. Cela permet potentiellement à 58,5 % de l'ensemble des salariés de l'économie privée luxembourgeoise de profiter de l'aide de l'État à la formation (Tableaux 1 et 2).

Sept salariés sur dix ou plus dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Agriculture et industrie », « Activités de services administratifs et de soutien » et « Activités financières et d'assurance » bénéficient potentiellement de l'aide financière à la formation (respectivement 86,4 %, 74,4 %, 73,9 % et 70,0 % – Tableau 1). À l'opposé, 7,9 % des salariés dans le secteur « Enseignement » sont potentiellement concernés par le dispositif.

Parmi les entreprises de 10 salariés ou plus, près d'un tiers (32,4 %) bénéficie de l'aide de l'État (+ 1,6 point par rapport à 2021).

Si les très petites entreprises (moins de 10 salariés) ne sont que 3,2 % à bénéficier de l'aide de l'État, presque toutes les grandes entreprises (250 salariés ou plus) sont cofinancées.

Par rapport à la répartition par taille des entreprises au Luxembourg, les très petites (moins de 10 salariés) sont largement sous-représentées. Celles de plus grande taille sont par défaut surreprésentées, en particulier lorsqu'elles dépassent 249 salariés. Ainsi, les très petites entreprises comptent pour 24,4 % des entreprises bénéficiant du cofinancement, c'est 3,1 fois moins qu'au niveau national (76,4 % – Tableau 2, source : Statec). À l'opposé, les grandes entreprises (250 salariés ou plus) constituent 8,6 % des entreprises participant au dispositif, c'est 9,2 fois plus qu'au niveau national (0,9%).

Tableau 2 - Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2022

Nombre de salariés	Demandes de cofinancement			Entreprises cofinancées			Entreprises au Luxembourg		Salariés des entreprises cofinancées		
	Nombre	dont nouvelles	%	Nombre	%	% Structure éco nationale ***	Nombre	%	Nombre	% *	% Structure éco nationale ****
1 à 9	312	113	17,4	584	24,4	3,2	18 039	76,4	1 687	0,7	-
10 ou plus	1 483	238	82,6	1 811	75,6	32,4	5 585	23,6	241 882	99,3	-
Dont :											
10 à 19	291	81	16,2	405	16,9	15,0	2 706	11,5	4 123	1,7	-
20 à 49	426	86	23,7	558	23,3	32,8	1 702	7,2	13 802	5,7	-
50 à 99	291	43	16,2	353	14,7	59,7	591	2,5	20 364	8,4	-
100 à 249	267	19	14,9	287	12,0	78,8	364	1,5	40 664	16,7	-
250 à 999	167	8	9,3	171	7,1	91,0	188	0,8	74 953	30,8	-
1 000 ou plus	41	1	2,3	37	1,5	100,0	34	0,1	87 976	36,1	-
Toutes tailles confondues	1 795	351	100	2 395	100	10,1	23 624	100	243 569	100	58,5

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

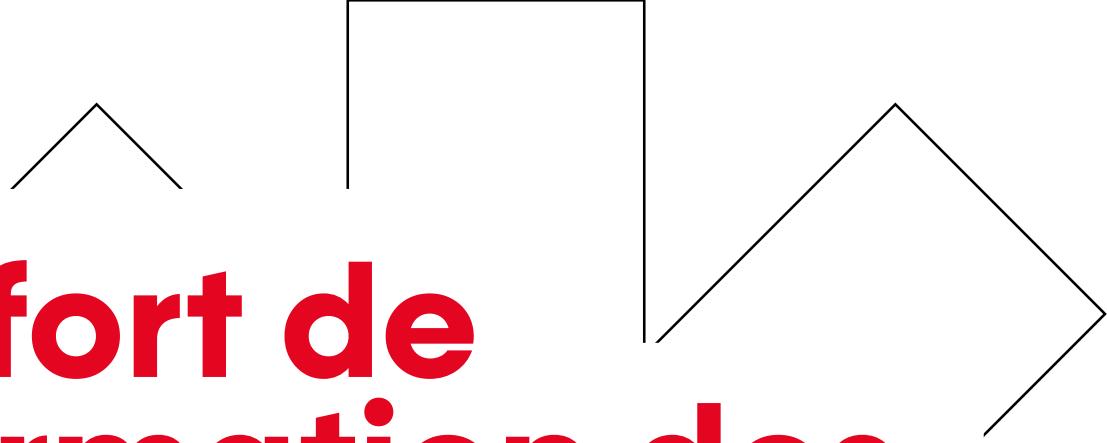
** Le risque de non-correspondance entre le nombre d'entreprises et le nombre de demandes de cofinancement selon le critère de classe de taille est pour partie inhérent aux approches groupes. L'effectif salarié présenté dans le cadre d'une approche groupe correspond à la somme des effectifs de chaque unité appartenant au groupe, dont la classe de taille ne correspond pas forcément à celle du groupe.

*** NACE rev. 2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

**** Non disponible.

Lecture : Pour 2022, 312 demandes de cofinancement émanant des entreprises de 1 à 9 salariés sont éligibles, dont 113 nouvelles demandes par rapport à 2021. Au total, 584 entreprises de 1 à 9 salariés sont concernées, soit 3,2 % de l'ensemble des entreprises privées de 1 à 9 salariés. Ces 584 entreprises cofinancées emploient 1 687 salariés.

 Source : Observatoire de la formation / Statec - Démographie des entreprises 2022 / IGSS



Effort de formation des entreprises

Pour la suite de la publication, l'unité d'analyse est la demande de cofinancement. À chaque demande correspond une seule entreprise. Cette entreprise est celle qui présente la demande de cofinancement en son nom, pour elle-même, plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente (Encadré 1).

Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux secteurs « Activités immobilières » et « Enseignement », faiblement représentés, sont donnés à titre indicatif et non commentés.



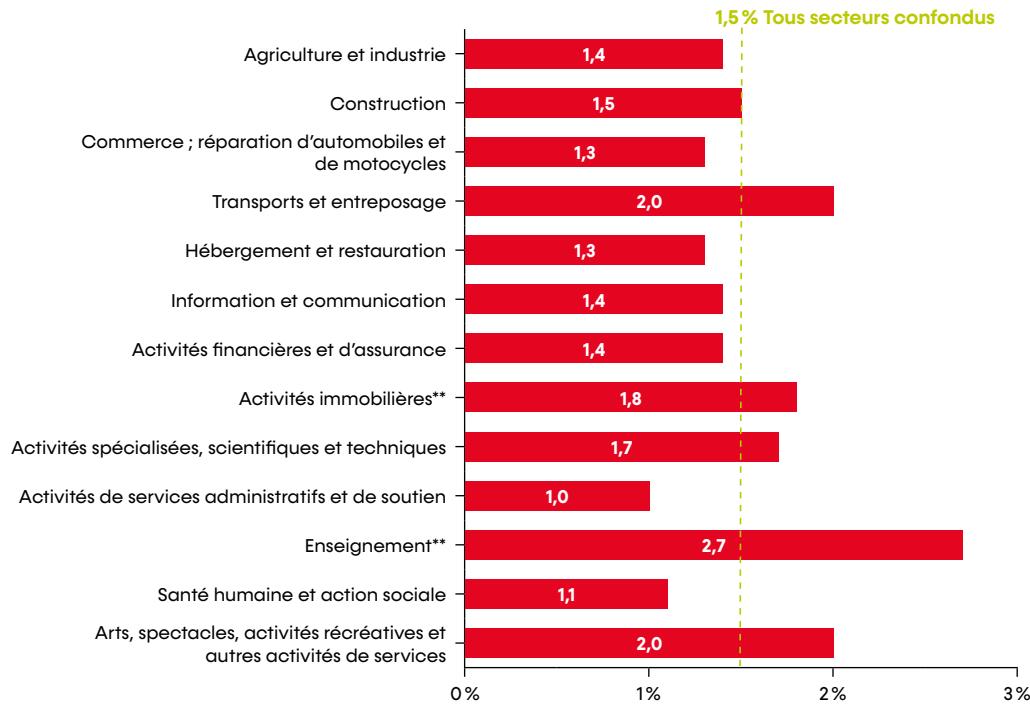
2.1. Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

Pour 2022, les entreprises qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,5 % de leur masse salariale à la formation (+ 0,2 point par rapport à 2021).

Le taux de participation financière* varie selon les secteurs d'activité, allant de 1,0 % pour les

entreprises du secteur « Activités de services administratifs et de soutien » à 2,0 % pour les entreprises des secteurs « Transports et entreposage » et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » (**Graphique 2**).

Graphique 2 - Taux de participation financière à la formation* selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2022



* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 15) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.
Masse salariale brute : somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, les entreprises du secteur « Construction » qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,5 % de leur masse salariale à la formation.



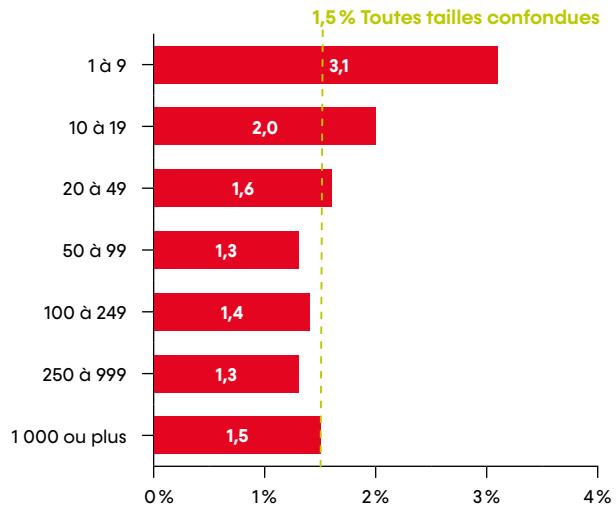
Source : Observatoire de la formation

Le taux de participation financière est compris entre 1,3% pour les entreprises de 50 à 99 salariés et de 250 à 999 salariés et 3,1% pour les entreprises de moins de 10 salariés (**Graphique 3**).

Les entreprises de moins de 20 salariés consacrent une part de la masse salariale plus importante à la formation du personnel (entre 2,0% et 3,1%) que les entreprises de 20 salariés ou plus (entre 1,3% et 1,6%).

Le taux de participation financière des entreprises de moins de 10 salariés est plus de deux fois supérieur à celui des entreprises de 50 salariés ou plus.

Graphique 3 - Taux de participation financière à la formation* selon la taille des entreprises (en %) – 2022



* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 15) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

Lecture : Pour 2022, les entreprises de 1 à 9 salariés qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 3,1% de leur masse salariale à la formation.

Source : Observatoire de la formation

2.2. Comment sont structurés les coûts de formation ?

L'investissement direct en formation se compose pour plus de deux tiers des coûts liés à la rémunération du personnel impliqué dans les formations.

L'investissement direct en formation couvre l'ensemble des coûts liés aux participants et aux formateurs, internes et externes (**Encadré 2**).

70,0% de l'investissement direct en formation sont consacrés à la rémunération du personnel, dont 64,3% couvrent les salaires des participants et 5,7% les coûts liés aux formateurs internes (**Tableau 3, page 16**).

Dans les entreprises des secteurs « Hébergement et restauration », « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles », « Transports et entreposage », « Activités de services administratifs et de soutien » et « Agriculture et industrie », les coûts liés aux formateurs internes dépassent les 10% (respectivement 16,5%, 13,9%, 12,1%, 10,6% et 10,4%).

La part de l'investissement direct en formation consacrée à la rémunération des formateurs externes s'élève à 27,6 %.

Elle se répartit entre les coûts liés au paiement des factures des organismes de formation (24,4%) et les cotisations à des organismes de formation (3,2%).

Les entreprises des secteurs « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services », « Information et communication » et « Activités financières et d'assurance » ont davantage recours aux services des organismes de formation. Leurs factures comptent pour respectivement 42,6%, 32,9% et 29,2% de leur investissement direct en formation.

Les cotisations à des organismes de formation plafonnent à hauteur de 1,8% de l'investissement direct en formation, sauf dans les secteurs « Construction » et « Activités de services administratifs et de soutien » où elles dépassent les 20%. Ce qui explique la part plus élevée des coûts liés aux formateurs externes dans ces deux secteurs, respectivement 43,3% et 40,2%.

Encadré 2

L'investissement direct en formation se compose des :

Coûts liés aux participants

- salaires des participants ;
- coûts annexes des participants (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux projets de formation).

Coûts liés aux formateurs internes

- salaires des intervenants.

Coûts liés aux formateurs externes

- cotisations à des organismes de formation, par exemple à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) ;
- factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs.

Tableau 3-Structure de l'investissement direct en formation selon le secteur d'activité des entreprises (en%) – 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coûts liés aux participants			Coûts liés aux formateurs internes	Coûts liés aux formateurs externes			Total
		Total*	Salaires des participants	Coûts annexes des participants		Total*	Coûts liés aux cotisations à des organismes de formation	Factures organismes de formation ou fournisseurs/formateurs	
A-E	Agriculture et industrie	63,1	61,5	1,6	10,4	26,5	1,6	24,9	100
F	Construction**	51,5	48,9	2,6	5,3	43,3	24,9	18,4	100
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	58,0	53,3	4,8	13,9	28,1	1,8	26,4	100
H	Transports et entreposage**	63,5	61,8	1,7	12,1	24,3	0,3	24,0	100
I	Hébergement et restauration	61,2	59,8	1,4	16,5	22,3	0,1	22,2	100
J	Information et communication	63,4	59,9	3,5	3,6	33,0	0,1	32,9	100
K	Activités financières et d'assurance**	68,8	67,4	1,4	1,8	29,5	0,3	29,2	100
L	Activités immobilières***	53,8	49,6	4,3	4,9	41,3	0,9	40,4	100
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	77,2	74,2	3,0	2,3	20,5	0,2	20,4	100
N	Activités de services administratifs et de soutien**	49,3	48,1	1,2	10,6	40,2	23,1	17,1	100
P	Enseignement****	64,4	60,0	4,4	7,3	28,4	1,3	27,1	100
Q	Santé humaine et action sociale	70,9	68,1	2,8	4,5	24,6	1,1	23,5	100
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services**	54,1	49,4	4,6	2,9	43,1	0,5	42,6	100
Tous secteurs confondus		66,7	64,3	2,4	5,7	27,6	3,2	24,4	100

* Le jeu des arrondis peut entraîner des différences dans les totaux.

** La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

*** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, l'investissement direct en formation dans le secteur « Construction » se compose à 51,5% des coûts liés aux participants, à 5,3% des coûts liés aux formateurs internes et à 43,3% des coûts liés aux formateurs externes.

 Source : Observatoire de la formation

2.3. Combien coûtent les formations aux entreprises ?

Les formations coûtent, en moyenne, 183 euros par participant (+ 16 euros par rapport à 2021). Elles durent, en moyenne, **3,2 heures** (+ 0,2 heure par rapport à 2021) pour un coût horaire, en moyenne, de **57 euros** (+ 1 euro par rapport à 2021).

Le coût des formations par participant varie, en moyenne, de 114 euros pour les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » à 338 euros pour celles du secteur « Transports et entreposage » (**Tableau 4, page 18**).

Les salariés du secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » suivent, en moyenne, des formations quatre fois plus longues que dans le secteur « Activités financières et d'assurance », 6,5 heures, contre 1,6 heure.

Le coût horaire des formations est compris, en moyenne, entre 32 euros pour les entreprises du secteur « Hébergement et restauration » et 72 euros pour celles du secteur « Activités financières et d'assurance ».

Les coûts liés à la rémunération horaire des participants et des formateurs internes sont pour partie à l'origine de cet écart. Le salaire horaire moyen¹ s'élève à 21 euros dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », contre 50 euros dans le secteur « Activités financières et d'assurance ».

¹ Masse salariale brute divisée par nombre d'heures travaillées annuellement par l'effectif salarié (en euros).

Tableau 4 - Coût et durée des formations selon le secteur d'activité des entreprises – 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
		en euros	en heures	en euros
A-E	Agriculture et industrie	140	2,9	49
F	Construction	289	6,3	46
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	261	6,5	40
H	Transports et entreposage	338	5,7	60
I	Hébergement et restauration	147	4,6	32
J	Information et communication	262	4,6	57
K	Activités financières et d'assurance	114	1,6	72
L	Activités immobilières****	399	6,2	64
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	197	3,0	65
N	Activités de services administratifs et de soutien	221	5,2	42
P	Enseignement****	268	5,5	49
Q	Santé humaine et action sociale	282	5,1	55
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	291	4,8	60
Tous secteurs confondus		183	3,2	57

* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

**** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, dans les entreprises du secteur « Construction », les formations coûtent, en moyenne, 289 euros par participant. Elles durent, en moyenne, 6,3 heures pour un coût horaire, en moyenne, de 46 euros.

 Source : Observatoire de la formation

Le coût des formations par participant dans le secteur « Transports et entreposage » compte parmi les plus élevés (338 euros, en moyenne) en raison d'une durée de formations parmi les plus longues (5,7 heures, en moyenne), combinée à un coût horaire parmi les plus élevés (60 euros, en moyenne).

Le coût des formations par participant s'étend, en moyenne, de 138 euros pour les entreprises de 250 à 999 salariés à 382 euros pour celles de 1 à 9 salariés (**Tableau 5**).

En règle générale, le coût des formations par participant diminue avec la taille des entreprises. Cela s'explique principalement par des disparités en matière de durée de formation. Les entreprises de moins de 50 salariés privilégiennent les formations plus longues (5,8 heures ou plus, en moyenne), contrairement aux entreprises de 250 salariés ou plus, qui préfèrent les formats plus courts (3,0 heures ou moins, en moyenne).

Tableau 5 - Coût et durée des formations selon la taille des entreprises - 2022

Nombre de salariés	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
1 à 9	382	6,5	59
10 à 19	337	6,3	53
20 à 49	317	5,8	55
50 à 99	231	4,4	53
100 à 249	255	4,4	59
250 à 999	138	2,5	55
1 000 ou plus	176	3,0	59
Toutes tailles confondues	183	3,2	57

* : Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** : Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** : Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

Lecture : Pour 2022, les formations coûtent par participant, en moyenne, 382 euros aux entreprises de 1 à 9 salariés. Elles durent, en moyenne, 6,5 heures pour un coût horaire, en moyenne, de 59 euros.

 Source : Observatoire de la formation

2.4. Dans quelles formations investissent les entreprises ?

Le domaine « Technique/Métiers » constitue le principal domaine dans lequel les entreprises investissent, suivi de loin par le domaine « Management/GRH ».

Le domaine « Technique/Métiers » (**Encadré 3**) représente 41,6% de l'investissement alloué à la formation par les entreprises (**Graphique 4**). La deuxième place est occupée par le domaine « Management/GRH » qui compte pour 17,3% de l'investissement consacré à la formation par les entreprises. Il est suivi par les domaines « Qualité, ISO et sécurité » et « Finance, comptabilité et droit ».

Après le domaine « Technique/Métiers », c'est dans les domaines « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » que la participation aux formations est la plus importante.

Le domaine « Technique/Métiers » rassemble le plus grand nombre de participants aux formations (35,8%). Il est suivi par les domaines « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » qui réunissent respectivement, 20,1% et 19,6% de l'ensemble des participants aux formations.

Encadré 3

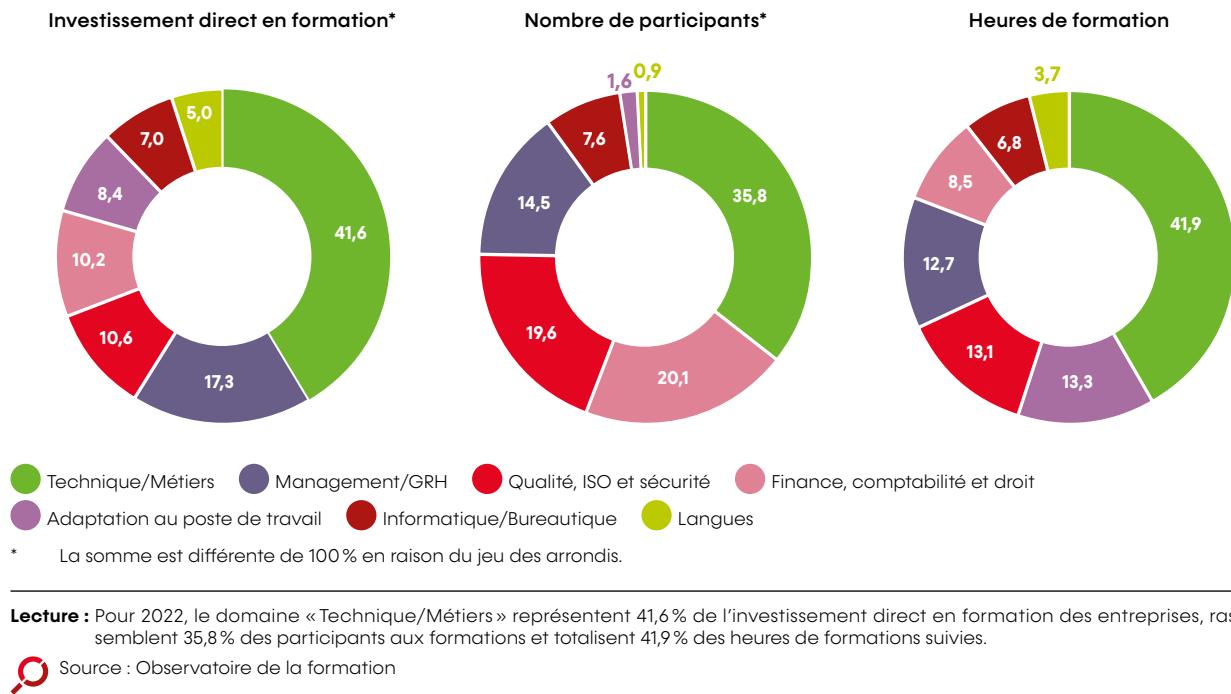
Domaine « Technique/Métiers »

Le domaine « Technique/Métiers » regroupe les formations concernant l'activité principale des entreprises.

Domaine « Adaptation au poste de travail »

Le domaine « Adaptation au poste de travail » regroupe les formations « nouvelles embauches » et « mutations internes » visant les salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans, ainsi que les salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée.

Graphique 4- Répartition de l'investissement direct en formation, des heures de formation suivies et des participants, selon le domaine de formation (en %) – 2022



Les formations en « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » sont à la fois les moins coûteuses (respectivement, 90 et 96 euros par participant, en moyenne) et les plus courtes (respectivement, 1,4 et 2,1 heures, en moyenne ; **Tableau 6**).

Le domaine « Technique/Métiers » se détache et le domaine « Adaptation au poste de travail » (Encadré 3, page 20) se distingue des autres domaines en matière de volume d'heures suivies.

Le domaine « Technique/Métiers » totalise le plus grand nombre d'heures de formation suivies (41,9 % ; Graphique 4, page 18).

Devant les domaines « Qualité, ISO et sécurité » et « Management/GRH », le domaine « Adaptation au poste de travail » se situe en deuxième position. Il regroupe 13,3 % de l'ensemble des heures de formation suivies alors qu'il ne rassemble que 1,6 % de l'ensemble des participants aux formations.

Les formations en « Adaptation au poste de travail » et en « Langues » coûtent le plus cher par participant, respectivement 958 et 982 euros, en moyenne.

Dans le domaine « Adaptation au poste de travail », le coût plus élevé des formations s'explique par une durée de formation plus longue, 27,6 heures, en moyenne.

Dans le domaine « Langues », le coût plus élevé des formations s'explique à la fois par une durée des formations plus longue que dans les autres domaines, hors « Adaptation au poste de travail » (13,1 heures, en moyenne) et par le coût horaire le plus élevé, à égalité avec le domaine « Management/GRH » (75 euros, en moyenne). Les entreprises ont davantage recours à des formateurs externes dans ces domaines. Les prestations des organismes de formation comptent pour 44,9 % de l'investissement direct en « Langues » et 36,1 % de l'investissement direct en « Management/GRH » (**Graphique 5, page 23**).

Tableau 6 - Coût et durée des formations selon le domaine de formation – 2022

Domaines de formation	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
Langues	982	13,1	75
Adaptation au poste de travail	958	27,6	35
Management/GRH	211	2,8	75
Technique/Métiers	206	3,8	55
Informatique/Bureautique	164	2,9	57
Qualité, ISO et sécurité	96	2,1	45
Finance, comptabilité et droit	90	1,4	66
Tous domaines confondus	183	3,2	57

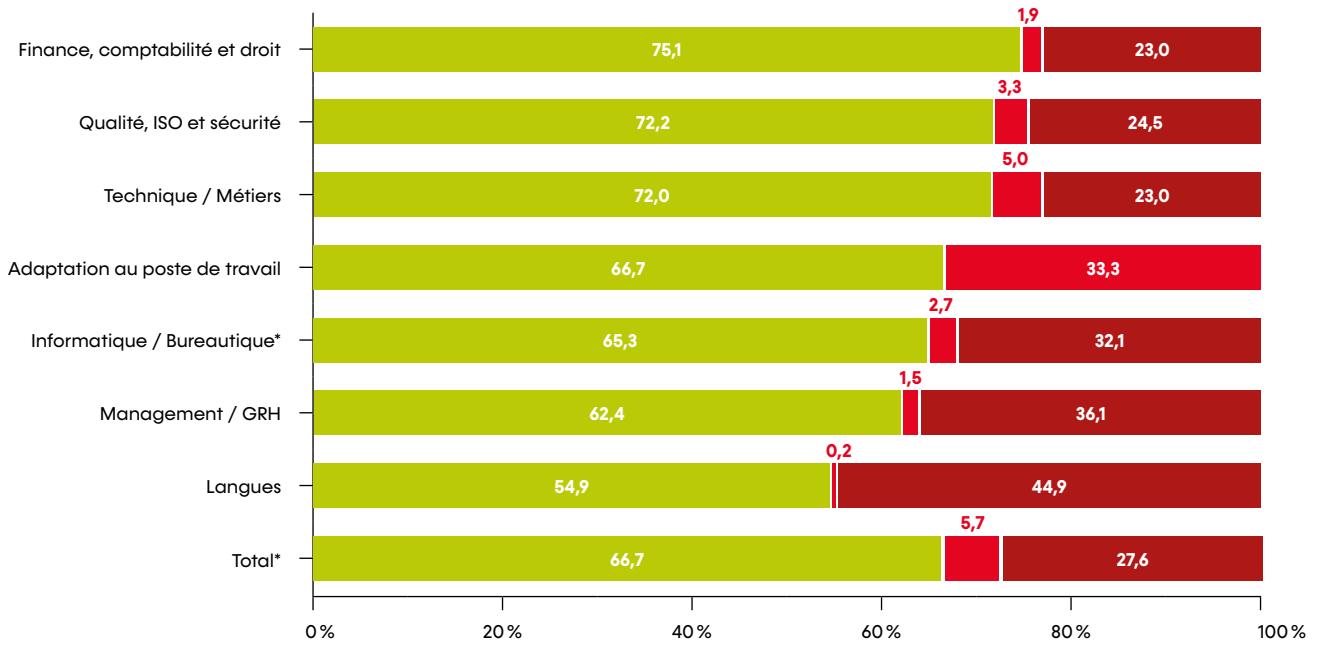
* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

Lecture : Pour 2022, les formations dans le domaine « Langues » coûtent par participant, en moyenne, 982 euros. Elles durent, en moyenne, 13,1 heures, pour un coût horaire, en moyenne, de 75 euros.

 Source : Observatoire de la formation

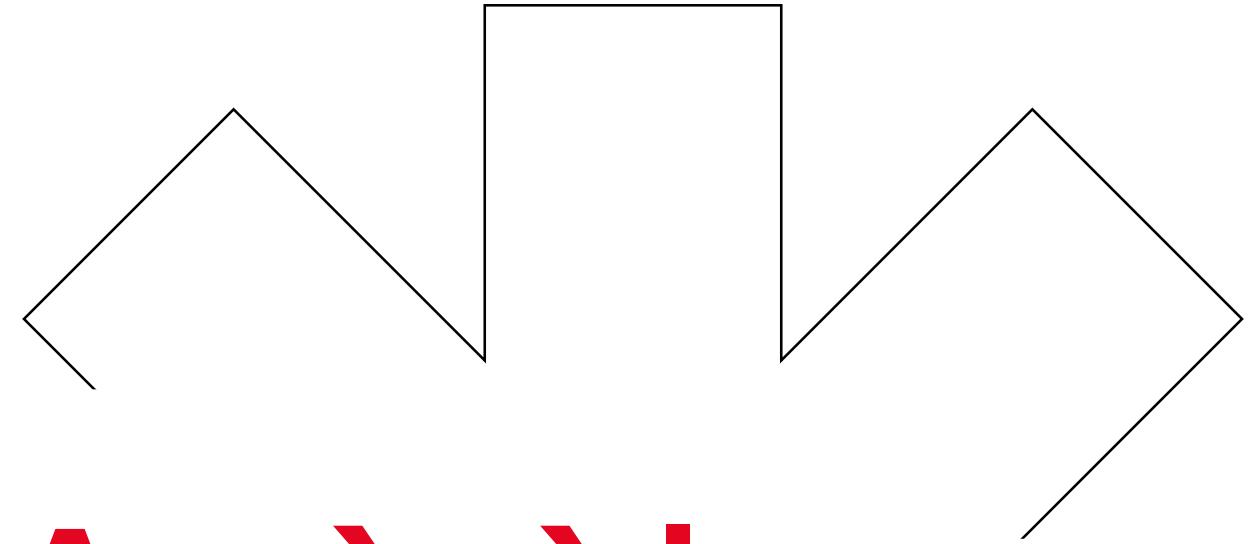
Graphique 5 - Structure de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation (en %) – 2022

● Participants ● Formateurs internes ● Formateurs externes

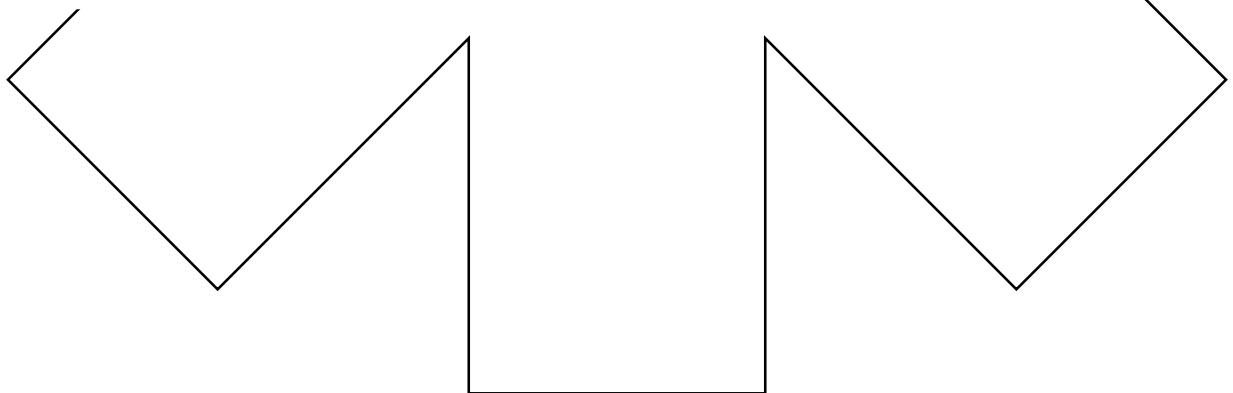
* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : Pour 2022, l'investissement direct en formation dans le domaine « Finance, comptabilité et droit » se compose à 75,1% des coûts liés aux participants, à 1,9% des coûts liés aux formateurs internes et à 23,0% des coûts liés aux formateurs externes.

Source : Observatoire de la formation



Accès à la formation des salariés



3.1. Combien de formations suivent les salariés ?

Pour 2022, les salariés suivent, en moyenne, 5,1 formations (+ 0,2 formation par rapport à 2021) **d'une durée de 3,2 heures** (+ 0,2 heure par rapport à 2021).

La participation aux formations est la plus importante dans les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Agriculture et industrie » (respectivement, 11,4, 7,6 et 5,7 participations par salarié, en moyenne ; **Tableau 7**). Les formations dans ces secteurs sont les plus courtes (respectivement, 1,6, 3,0 et 2,9 heures, en moyenne).

Les entreprises des secteurs « Activités de services administratifs et de soutien », « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Construction » forment le moins (respectivement, 1,7, 1,8 et 2,4 participations par salarié, en moyenne) sur les durées les plus longues (respectivement, 5,2, 6,5 et 6,3 heures, en moyenne).

Tableau 7 - Accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité des entreprises – 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Nombre de participations par salarié*		Durée des formations par participant**
		en nombre	en heures	
A-E	Agriculture et industrie	5,7	2,9	
F	Construction	2,4	6,3	
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,8	6,5	
H	Transports et entreposage	3,8	5,7	
I	Hébergement et restauration	2,5	4,6	
J	Information et communication	3,8	4,6	
K	Activités financières et d'assurance	11,4	1,6	
L	Activités immobilières***	2,6	6,2	
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,6	3,0	
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,7	5,2	
P	Enseignement***	5,0	5,5	
Q	Santé humaine et action sociale	2,5	5,1	
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	3,9	4,8	
Tous secteurs confondus		5,1	3,2	

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, les salariés du secteur « Construction » suivent, en moyenne, 2,4 formations d'une durée de 6,3 heures.

 Source : Observatoire de la formation

Les salariés des grandes entreprises (250 salariés ou plus) suivent davantage de formations, en particulier parmi celles de 1 000 salariés ou plus (6,3 participations par salarié, en moyenne ; **Tableau 8**), sur les durées les plus courtes, en particulier parmi celles de 250 à 999 salariés (2,5 heures, en moyenne).

Les salariés des très petites (1 à 9 salariés) et des petites entreprises (10 à 49 salariés) participent à moins de formations, en particulier parmi les petites (au maximum, 3,6 participations par salarié, en moyenne) sur les durées les plus longues, en particulier parmi les très petites (6,5 heures, en moyenne).

Tableau 8 - Accès à la formation des salariés selon la taille des entreprises – 2022

Nombre de salariés	Nombre de participations par salarié*	Durée des formations par participant**
	en nombre	en heures
1 à 9	5,0	6,5
10 à 19	3,6	6,3
20 à 49	3,1	5,8
50 à 99	3,4	4,3
100 à 249	3,4	4,4
250 à 999	5,6	2,5
1 000 ou plus	6,3	3,0
Toutes tailles confondues	5,1	3,2

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

Lecture : Pour 2022, les salariés des entreprises de 1 à 9 salariés suivent, en moyenne, 5,0 formations d'une durée de 6,5 heures.

 Source : Observatoire de la formation

3.2. Dans quels domaines ?

Les domaines « Technique/Métiers » et « Qualité, ISO et sécurité » occupent un rôle central en matière de formation des salariés.

Les formations en « Technique/Métiers » rassemblent pas moins d'un quart des participants aux formations selon les secteurs d'activité et jusqu'à plus de la moitié dans les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (53,1%) et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » (50,2% ; **Graphique 6, page 28**).

La participation aux formations en « Qualité, ISO et sécurité » est dominante dans les secteurs « Construction », « Hébergement et restauration » et « Agriculture et industrie » (respectivement, 56,6%, 51,7% et 45,7%).

Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » se positionne après « Technique/Métiers » dans les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » (35,3%), « Santé humaine et action sociale » (31,1%), « Transports et entreposage » (21,5%), « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (20,4%) et « Information et communication » (18,9%).

Le domaine « Management/GRH » rassemble des formations largement diffusées.

Le domaine « Management/GRH » se classe en deuxième position des formations les plus suivies dans les secteurs « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », avec, respectivement 33,8% et 23,5% de la participation aux formations. Ce domaine est également sensible pour les secteurs « Activités financières et d'assurance » (15,4%) et « Information et communication » (18,6%).

Avec une part dans la participation aux formations qui ne dépasse pas les 10%, le domaine « Management/GRH » reste le troisième choix des entreprises en matière de formation des salariés dans les secteurs d'activité « Agriculture et industrie », « Construction », « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Santé humaine et action sociale ».

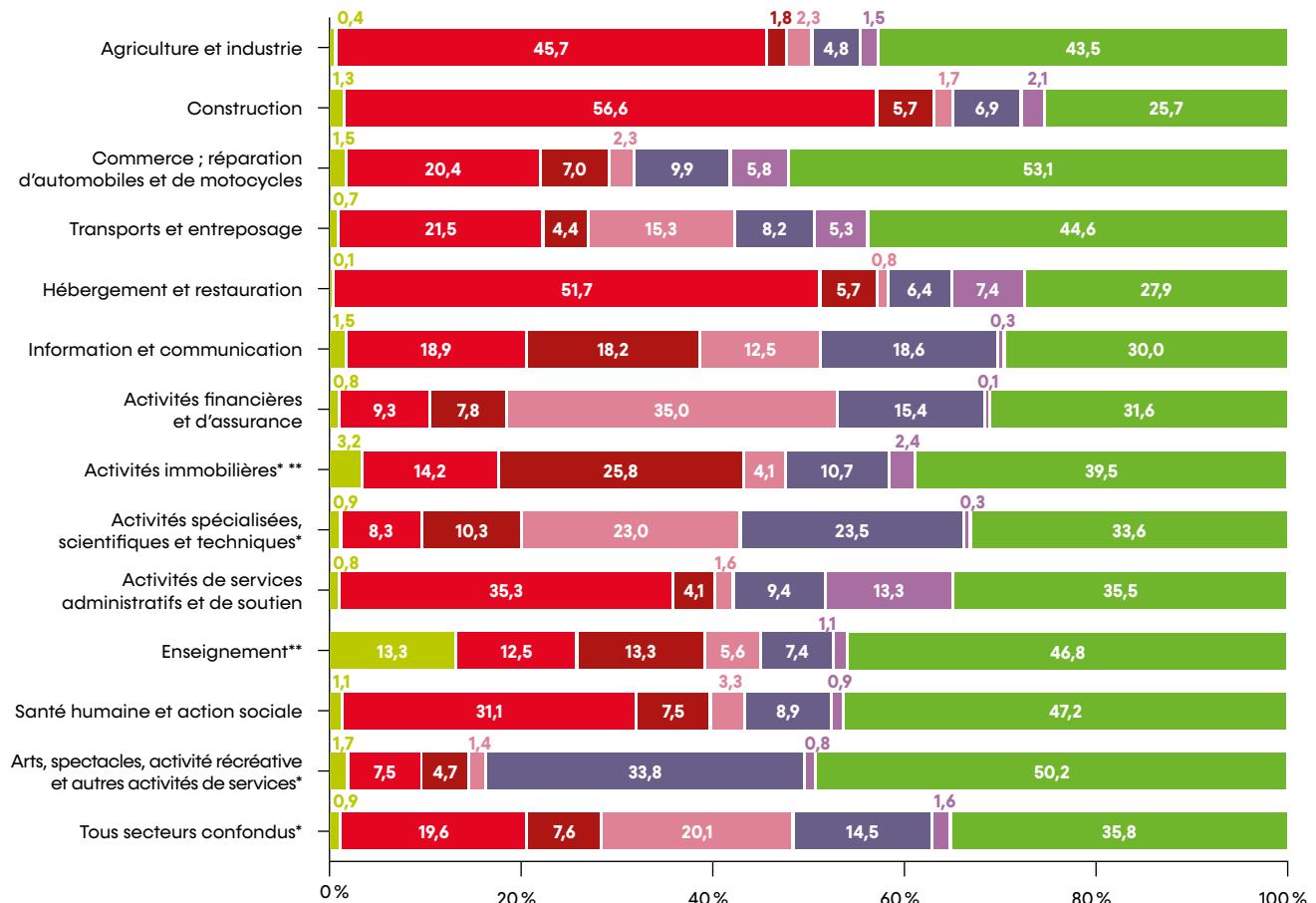
Le domaine « Finance, comptabilité et droit » est davantage ciblé.

La participation aux formations en « Finance, comptabilité et droit » prédomine dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (35,0%). Ce domaine de formation est également d'importance pour les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Transports et entreposage », en troisième place, avec, respectivement 23,0% et 15,3% de la participation aux formations.

L'« Adaptation au poste de travail » est un domaine de niche.

Le domaine « Adaptation au poste de travail » mobilise peu de salariés. Au mieux, il occupe une troisième position dans les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Hébergement et restauration » parmi les domaines qui mobilisent le plus de participants aux formations. Dans ces deux secteurs, il compte pour, respectivement 13,3% et 7,4% de la participation aux formations.

Graphique 6 - Répartition des participants aux formations par domaine de formation selon le secteur d'activité (en %) – 2022



● Langues ● Qualité, ISO et sécurité ● Informatique/Bureautique ● Finance, comptabilité et droit
● Management/GRH ● Adaptation au poste de travail ● Technique/Métiers

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, parmi les salariés du secteur « Construction » qui ont participé à des formations, 1,3 % ont suivi des formations dans le domaine « Langues », 56,6 % dans le domaine « Qualité, ISO et sécurité », 5,7 % dans le domaine « Informatique/Bureautique », 1,7 % dans le domaine « Finance, comptabilité et droit », 6,9 % dans le domaine « Management/GRH », 2,1 % dans le domaine « Adaptation au poste de travail » et 25,7 % dans le domaine « Technique/Métiers ».

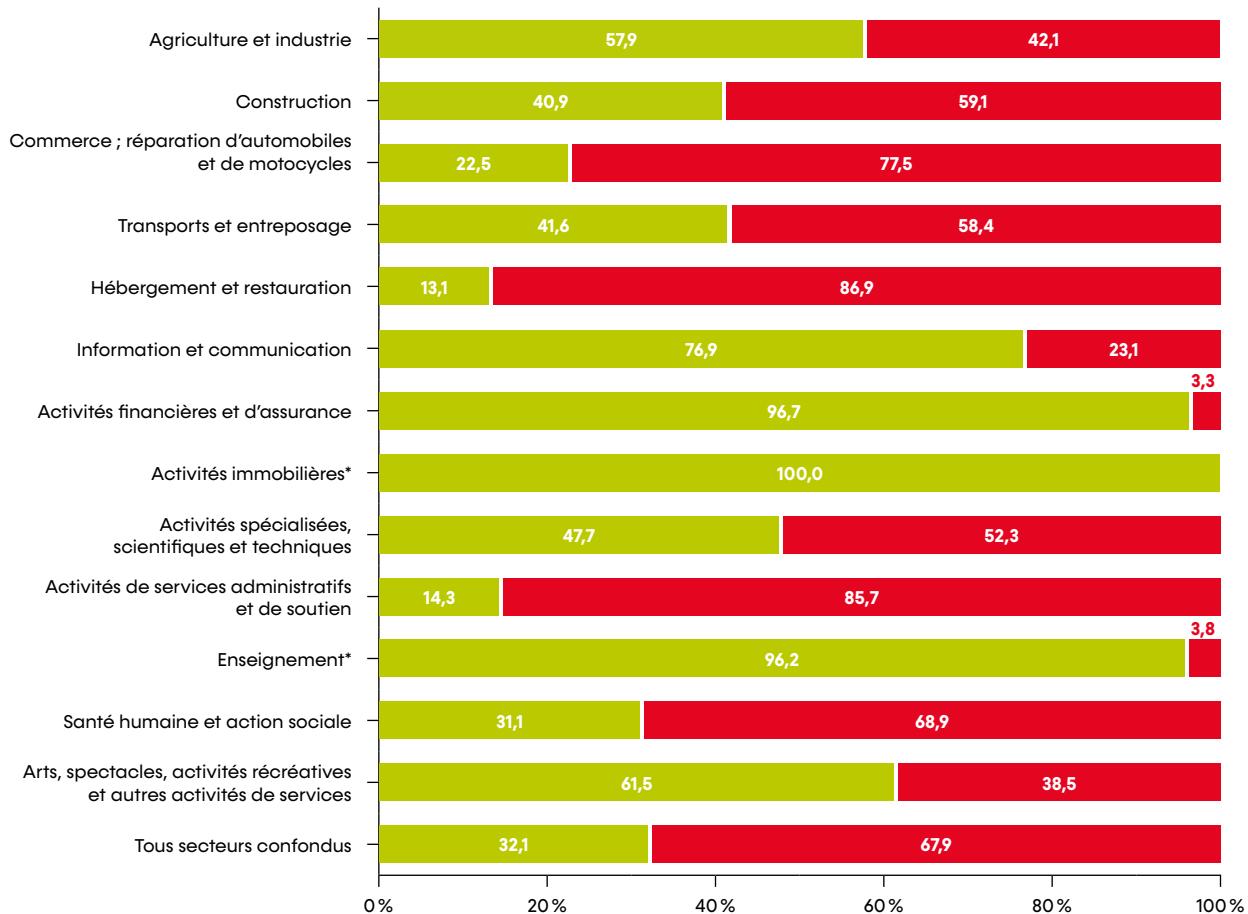
Source : Observatoire de la formation

L'examen de la répartition des formations suivies dans le domaine « Adaptation au poste de travail » permet de mieux appréhender les arbitrages réalisés par les entreprises en matière de formation des salariés les plus fragiles.

La part des formations en « Adaptation au poste de travail » suivies par des salariés disposant d'un diplôme reconnu par les autorités publiques qui n'est pas en relation avec l'activité exercée dépasse les trois quarts dans les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Information et communication », respectivement 96,7% et 76,9% (**Graphique 7, page 30**).

À cette logique de formations orientées plutôt vers la reconversion des salariés, s'ajoute celle privilégiée par les secteurs « Hébergement et restauration » et « Activités de services administratifs et de soutien » visant plutôt le perfectionnement des salariés. Dans ces deux secteurs, respectivement 85,7% et 86,9% des formations en adaptation au poste de travail concernent des salariés sans aucun diplôme ou disposant d'un diplôme qui n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

Graphique 7 - Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut des salariés par secteur d'activité des entreprises (en %) – 2022



● Salariés disposant d'un diplôme reconnu par les autorités publiques qui n'est pas en relation avec l'activité exercée

● Salariés sans aucun diplôme ou ne disposant pas d'un diplôme reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

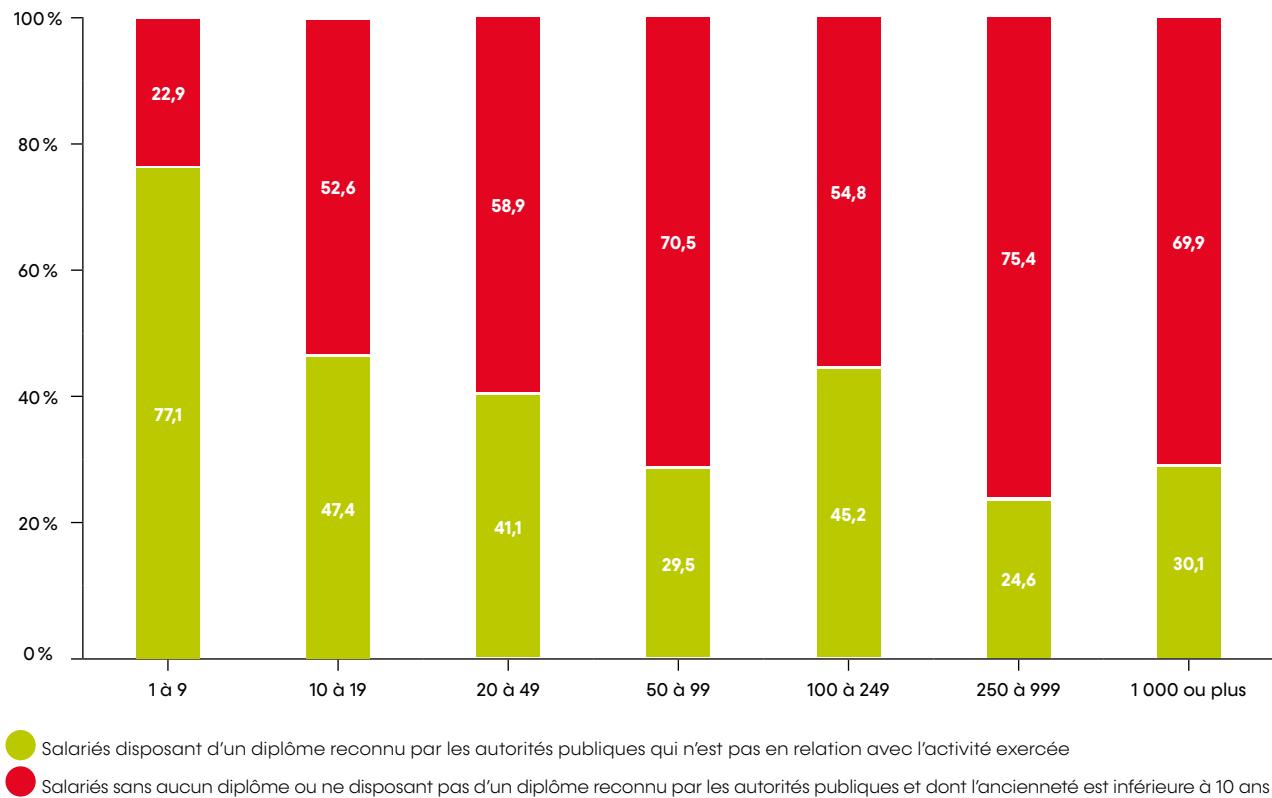
Lecture : Pour 2022, dans les entreprises du secteur « Construction », 40,9 % des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés disposant d'un diplôme reconnu par les autorités publiques qui n'est pas en relation avec l'activité exercée et 59,1 % par des salariés sans aucun diplôme ou disposant d'un diplôme qui n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

Source : Observatoire de la formation

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les formations en « Adaptation au poste de travail » visant la reconversion des salariés sont privilégiées (**Graphique 8**). 77,1% d'entre elles sont suivies par des salariés disposant d'un diplôme reconnu par les autorités publiques qui n'est pas en relation avec l'activité exercée.

Les entreprises de 10 salariés ou plus visent plutôt le perfectionnement des salariés. Plus de la moitié et jusqu'à 75,4% des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés sans aucun diplôme ou ne disposant pas d'un diplôme reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

Graphique 8 - Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut des salariés par taille des entreprises (en %) – 2022



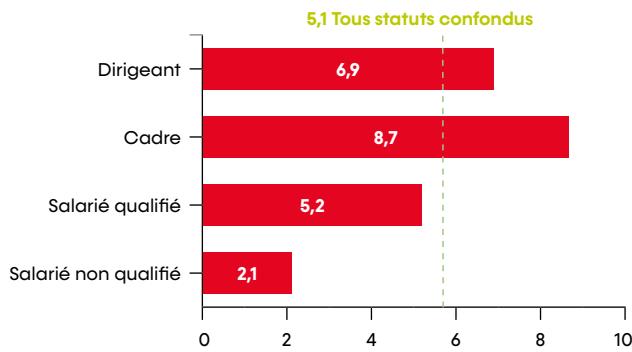
Lecture : Pour 2022, dans les entreprises de 1 et 9 salariés, 77,1% des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés disposant d'un diplôme reconnu par les autorités publiques qui n'est pas en relation avec l'activité exercée et 22,9% par des salariés sans aucun diplôme ou disposant d'un diplôme qui n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

Source : Observatoire de la formation

3.3. Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

Les cadres participent à plus de formations (en moyenne, 8,7 formations : + 0,2 formation par rapport à 2021) que les dirigeants (en moyenne, 6,9 formations : + 0,2 formation par rapport à 2021), que les salariés qualifiés (en moyenne, 5,2 formations : + 0,2 formation par rapport à 2021) et que les salariés non qualifiés (en moyenne, 2,1 formations : + 0,3 formation par rapport à 2021) (Graphique 9).

Graphique 9 - Nombre de participations à des formations par salarié* selon le statut professionnel – 2022



* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Lecture : Pour 2022, les dirigeants participent, en moyenne, à 6,9 formations.

 Source : Observatoire de la formation

Pour les cadres et les salariés non qualifiés, le rapport entre la part des formations suivies et leur part dans l'effectif salarié est déséquilibré. Les cadres suivent 22,4 % de l'ensemble des formations alors qu'ils représentent 13,1 % de l'effectif salarié (**Tableau 9**) et les salariés non qualifiés participent à 8,0 % des formations alors qu'ils représentent 19,2 % de l'effectif salarié.

Avec un rapport de 1,4 concernant les dirigeants, le déséquilibre est moins prononcé que pour les cadres (1,7) et que pour les salariés non qualifiés (0,4). Pour les salariés qualifiés, le rapport est équilibré.

Tableau 9 - Répartition de l'effectif salarié et des formations suivies selon le statut professionnel (en %) – 2022

Statut professionnel	Effectif salarié*	Formations suivies
Dirigeant	1,9	2,6
Cadre	13,1	22,4
Salarié qualifié	65,7	67,0
Salarié non qualifié	19,2	8,0
Total	100	100

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : Pour 2022, les dirigeants représentent 1,9 % de l'effectif salarié et 2,6 % des participants aux formations.

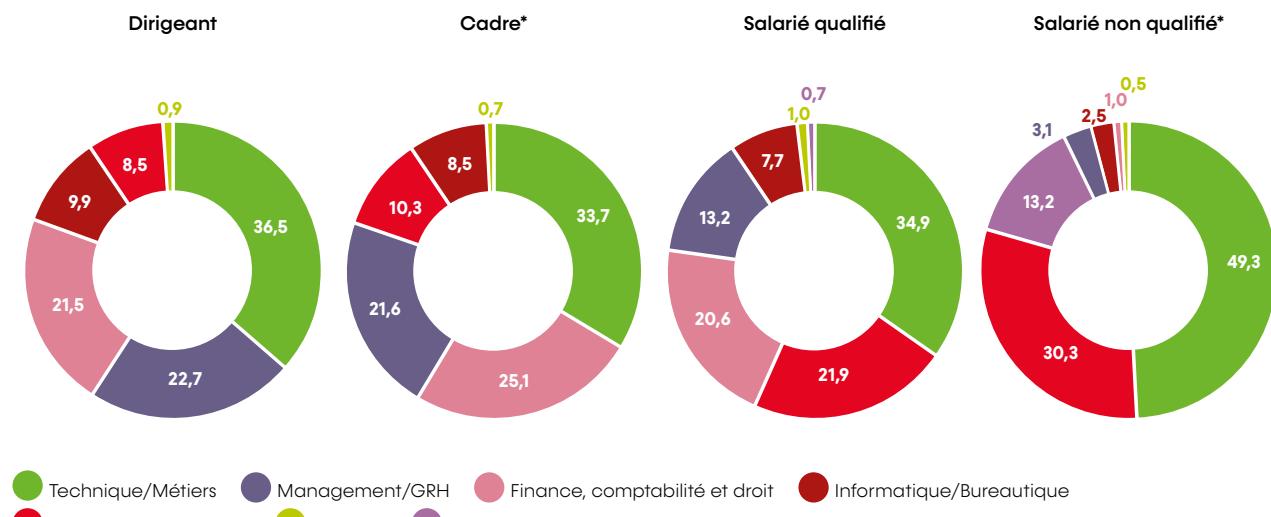
 Source : Observatoire de la formation

Plus de huit formations suivies sur dix par les dirigeants (80,7%) et les cadres (80,4%) appartiennent aux domaines « Technique/Métiers », « Management/GRH » et « Finance, comptabilité et droit » (**Graphique 10**).

Les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés ont en commun de participer principalement à des formations relevant des domaines « Technique/Métiers » et « Qualité, ISO et sécurité ». Ces deux domaines comptent ensemble pour 56,8% des formations suivies par les salariés qualifiés et 79,6% de celles suivies par les salariés non qualifiés.

Le domaine de formation qui occupe une troisième position parmi les formations suivies diffère entre les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés. Pour les salariés qualifiés, il s'agit des formations en « Finance, comptabilité et droit » (20,6%). Pour les salariés non qualifiés, il s'agit des formations en « Adaptation au poste de travail » (13,2%).

Graphique 10 - Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le statut professionnel (en %) – 2022



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : Pour 2022 les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 36,5% des formations suivies par les dirigeants, 33,7% par les cadres, 34,9% par les salariés qualifiés et 49,3% par les salariés non qualifiés.

Source : Observatoire de la formation

3.4. Quelle participation pour les « salariés + » ?

Encadré 4

Dispositif « salariés + »

Depuis 2018, l'État soutient financièrement l'effort de formation des entreprises à hauteur de 15 %. Cette aide est relevée à 35 % en ce qui concerne les frais de salaire des « salariés + ». Est à considérer comme « salariés + » :

- la personne qui n'est pas en possession d'un diplôme reconnu par les autorités publiques et qui a une ancienneté de service inférieure à dix ans à la date de début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise (**salarié non qualifié**) ;
- la personne qui a dépassé l'âge de 45 ans à la date de début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise (**salarié âgé de plus de 45 ans**).

Les « salariés + » (Encadré 4) suivent, en moyenne, 3,8 formations (+ 0,3 formation par rapport à 2021).

Les « salariés + » suivent davantage de formations dans les secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Agriculture et industrie » avec respectivement, 10,1 et 6,5 formations suivies, en moyenne (**Tableau 10**).

Ils sont moins nombreux à suivre des formations dans les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » « Hébergement et restauration » (1,5 formation, en moyenne, chacun) et « Activités de services administratifs et de soutien » (1,6 formation, en moyenne).

Tableau 10 - Nombre de participations à des formations par « salarié + » selon le secteur d'activité des entreprises – 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Salarié +*
A-E	Agriculture et industrie	6,5
F	Construction	2,1
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,5
H	Transports et entreposage	2,9
I	Hébergement et restauration	1,5
J	Information et communication	3,0
K	Activités financières et d'assurance	10,1
L	Activités immobilières**	2,0
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,6
P	Enseignement**	5,0
Q	Santé humaine et action sociale	2,2
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,4
Tous secteurs confondus		3,8

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022 dans le secteur « Construction », les « salariés + » suivent, en moyenne, 2,1 formations.

 Source : Observatoire de la formation

La participation des «salariés +» est la plus élevée dans les grandes entreprises (250 salariés ou plus), avec 3,9 formations suivies ou plus, en moyenne (**Tableau 11**).

Tableau 11 - Nombre de participations à des formations par «salarié +»* selon la taille des entreprises – 2022

Nombre de salariés	Salarié +
1 à 9	3,2
10 à 19	3,0
20 à 49	2,3
50 à 99	2,3
100 à 249	3,5
250 à 999	3,9
1 000 ou plus	4,5
Toutes tailles confondues	3,8

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

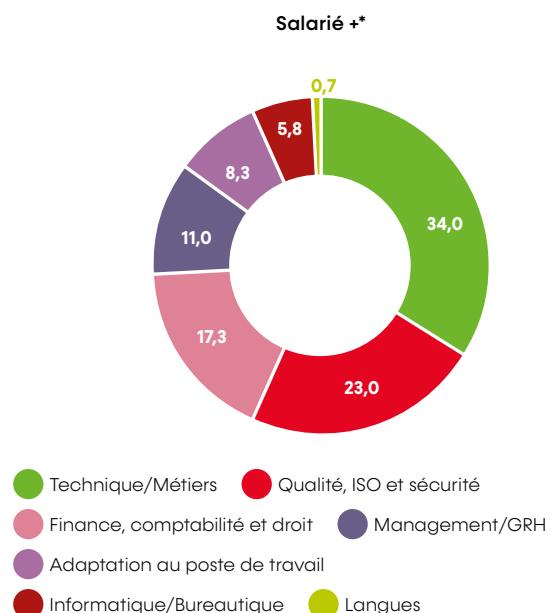
Lecture : Pour 2022, dans les entreprises de 1 et 9 salariés, les «salariés +» suivent, en moyenne, 3,2 formations.



Source : Observatoire de la formation

Le domaine de formation «Technique/Métiers» compte pour 34,0% des formations auxquelles participent les «salariés +» (**Graphique 11**), suivi par les domaines «Qualité, ISO et sécurité» (23,0%) et «Finance, comptabilité, droit» (17,3%).

Graphique 11 - Répartition des formations suivies par domaine de formation parmi les «salariés +» (en %) – 2022



Lecture : Pour 2022, les formations dans le domaine «Technique/Métiers» représentent 34,0% des formations suivies par les «salariés +».

Source : Observatoire de la formation

3.5. Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

Les femmes suivent autant de formations que les hommes, 5,1 formations, en moyenne. C'est + 0,3 formation pour les femmes et + 0,2 formation pour les hommes par rapport à 2021.

La participation diffère entre hommes et femmes parmi les salariés de même statut professionnel, à la marge cependant en ce qui concerne la catégorie des salariés qualifiés.

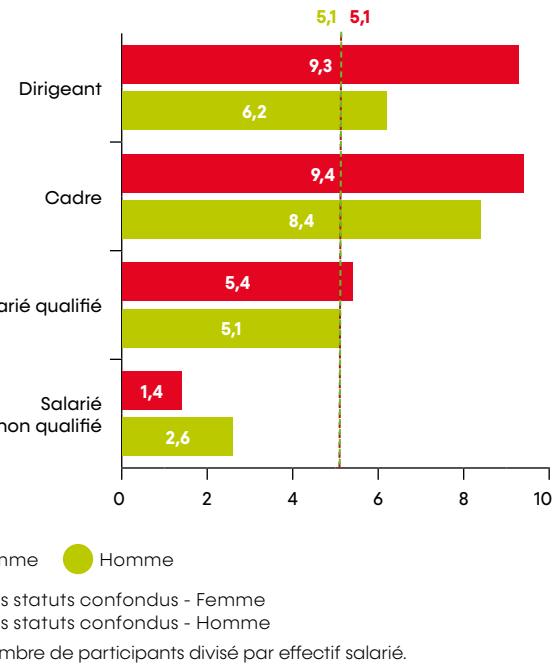
Les femmes appartenant aux catégories des dirigeants et des cadres participent à davantage de formations, respectivement 3,1 et 1,0 formations de plus que les hommes, en moyenne (**Graphique 12**).

L'écart est limité parmi les salariés qualifiés. Les femmes participent, en moyenne, à 5,4 formations, soit 0,3 formation de plus que les hommes.

Parmi les salariés non qualifiés qui participent le moins aux formations relativement aux autres catégories de salariés, l'écart est conséquent entre les femmes et les hommes. Elles suivent, en moyenne, 1,2 formation de moins que les hommes.

Dans les entreprises du secteur « Agriculture et industrie », les hommes suivent, en moyenne, 3,6 formations de plus que les femmes (**Tableau 12, page 37**). En revanche, dans le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services », l'avantage est en faveur des femmes. Elles participent, en moyenne, à 1,5 formation de plus que les hommes.

Graphique 12 - Nombre de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le statut professionnel – 2022



Lecture : Pour 2022, les femmes dirigeantes participent, en moyenne, à 9,3 formations et les hommes dirigeants à 6,2 formations.

Source : Observatoire de la formation

Tableau 12 - Nombre de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le secteur d'activité des entreprises – 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Homme	Femme
A-E	Agriculture et industrie	6,3	2,7
F	Construction	2,5	1,7
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,0	1,6
H	Transports et entreposage	3,8	3,8
I	Hébergement et restauration	2,7	2,5
J	Information et communication	3,7	4,0
K	Activités financières et d'assurance	11,1	11,7
L	Activités immobilières**	2,8	2,2
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,3	8,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,5	1,9
P	Enseignement**	3,9	6,1
Q	Santé humaine et action sociale	2,7	2,5
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	3,0	4,5
Tous secteurs confondus		5,1	5,1

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, parmi les salariés du secteur « Construction », les hommes participent, en moyenne, à 2,5 formations, et les femmes à 1,7 formation.

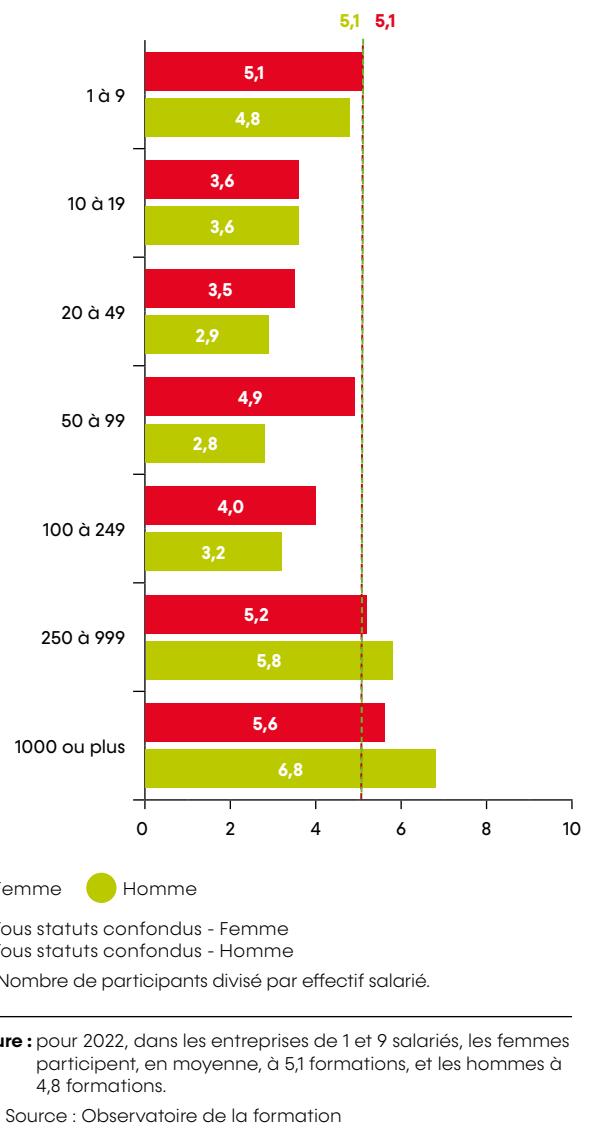


Source : Observatoire de la formation

Dans les entreprises de moins de 250 salariés, l'avantage est aux femmes, excepté dans les entreprises de 10 à 19 salariés où la participation est égale. Les femmes participent, en moyenne, à plus de formations que les hommes, entre 0,3 et 2,1 formations de plus (**Graphique 13**).

Dans les grandes entreprises (250 salariés ou plus), les hommes suivent, en moyenne, plus de formations que les femmes, entre 0,6 et 1,2 formation de plus.

Graphique 13 - Nombre de participations à des formations par salarié* selon le sexe et la taille des entreprises – 2022



* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Lecture : pour 2022, dans les entreprises de 1 et 9 salariés, les femmes participent, en moyenne, à 5,1 formations, et les hommes à 4,8 formations.



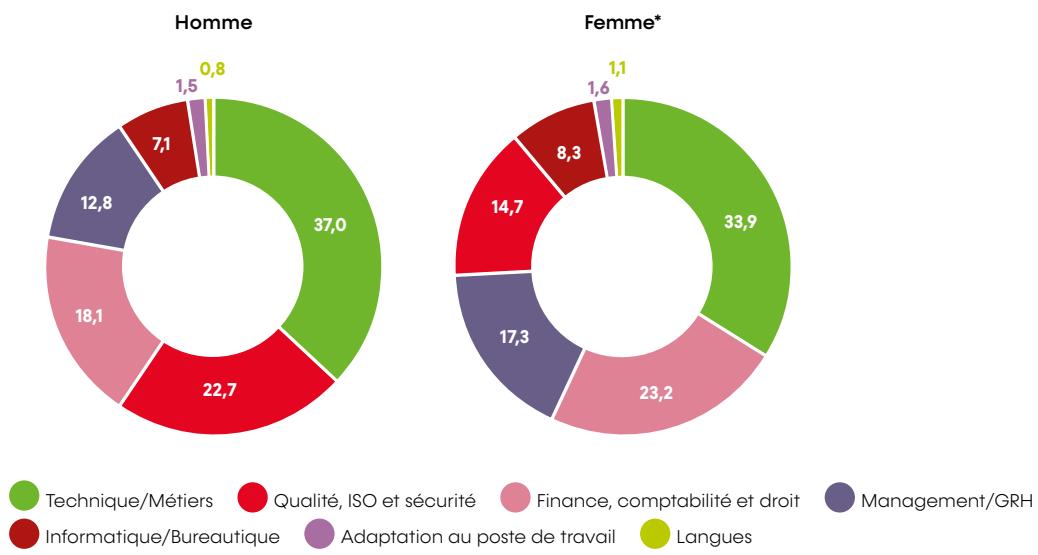
Source : Observatoire de la formation

37,0% des formations suivies par les hommes et 33,9% de celles suivies par les femmes sont des formations en « Technique/Métiers » (**Graphique 14**).

Les hommes participent à davantage de formations en « Qualité, ISO et sécurité », 22,7% des formations suivies, contre 14,7% pour les femmes.

Les femmes participent à plus de formations en « Finance, comptabilité et droit », 23,2% des formations suivies, contre 18,1% pour les hommes et en « Management/GRH », 17,3% des formations suivies, contre 12,8% pour les hommes.

Graphique 14 - Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le sexe (en %) – 2022



Lecture : Pour 2022, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 37,0% des formations suivies par les hommes et 33,9% de celles suivies par les femmes.

Source : Observatoire de la formation

Contribution financière de l'État à la formation en entreprise

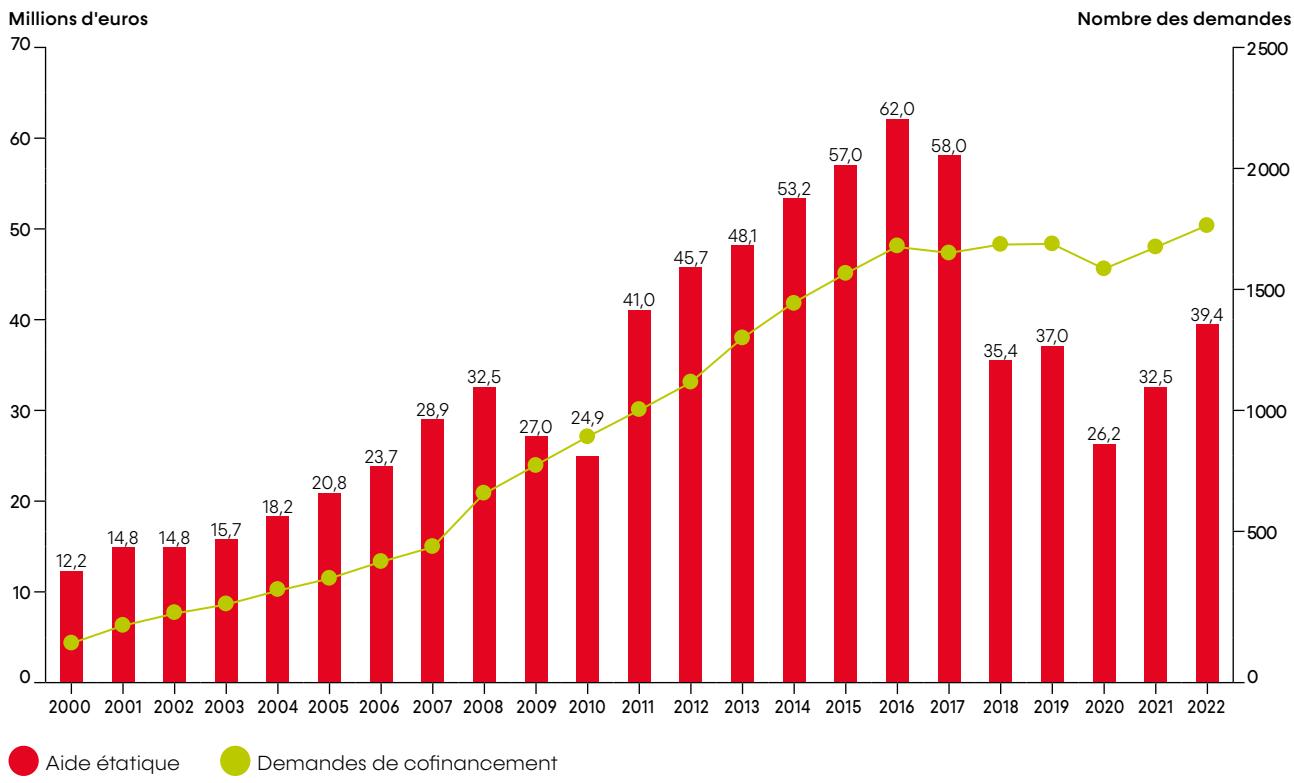
4.1. Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

Pour 2022, l'État soutient l'effort de formation des entreprises à hauteur de 39,4 millions d'euros (Graphique 15). La contribution financière augmente entre 2021 et 2022 : + 6,9 millions d'euros (+ 21,2%).

L'aide de l'État est fortement concentrée : **10 % des entreprises**, employant 57,9 % de l'ensemble des salariés (141 017 salariés), **perçoivent 70,3 % du total du cofinancement** (+1,0 point par rapport à 2021), soit 27,7 millions d'euros.

Les autres 90 %, regroupant 42,1 % de l'ensemble des salariés (102 552 salariés), **se répartissent 29,7 % de l'aide étatique** (-1,0 point par rapport à 2021) soit 11,7 millions d'euros.

Graphique 15 - Évolution de l'aide de l'État à la formation en entreprise et du nombre de demandes de cofinancement (en millions d'euros) (2000-2022)



Lecture : Pour 2022, l'État verse 39,4 millions d'euros aux entreprises pour un total de 1 795 demandes de cofinancement.

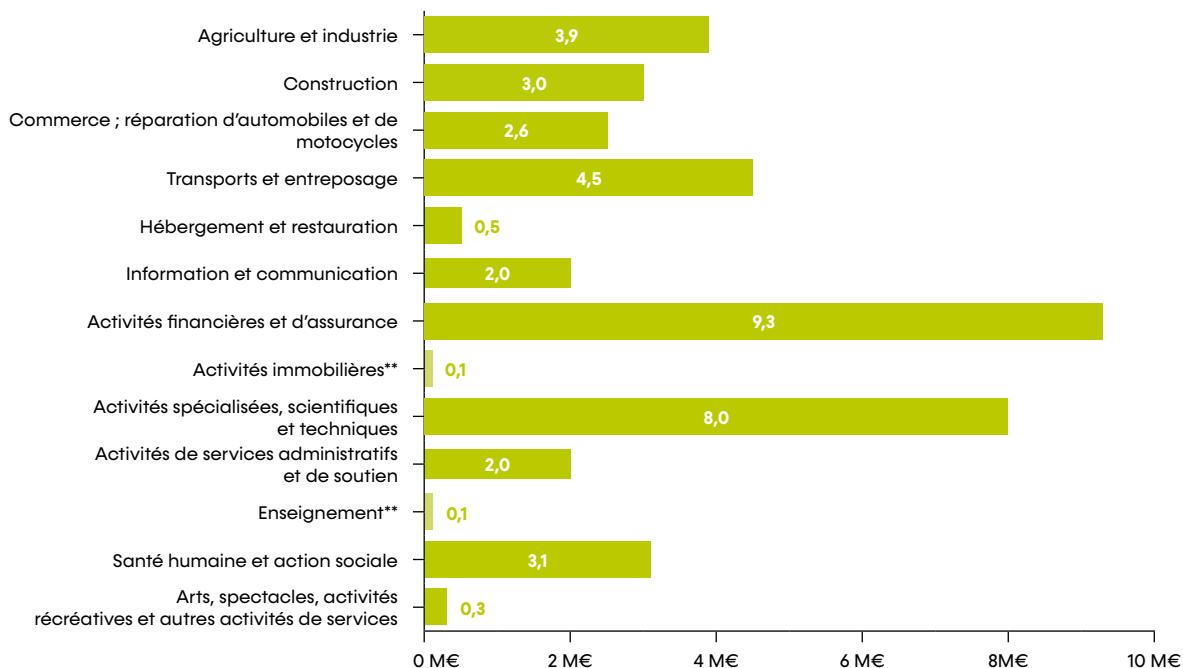
 Source : Observatoire de la formation

4.2. Qui en bénéficie ?

Les entreprises des secteurs « Activités financières et d’assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » représentent, ensemble, 38,5% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 9) et captent 17,3 millions d’euros de l’aide financière de l’État (**Graphique 16**), soit 43,9% du cofinancement étatique.

Les secteurs « Transports et entreposage » et « Agriculture et industrie » arrivent en troisième et quatrième position. Les entreprises de ces secteurs qui comptent pour respectivement 5,3 et 7,7% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 9), perçoivent, respectivement 4,5 millions et 3,9 millions d’euros, soit 11,5% et 9,8% de l’aide étatique.

Graphique 16 - Distribution de l'aide financière de l'État selon le secteur d'activité* des entreprises (en millions d'euros) – 2022



* NACE Rév. 2, hors secteur O.

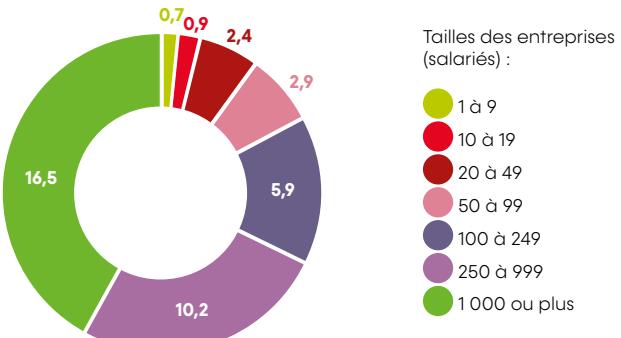
** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, les entreprises du secteur « Construction » perçoivent 3,0 millions d’euros d’aide financière de l’État pour la formation

 Source : Observatoire de la formation

Les entreprises de 250 salariés ou plus captent un peu plus des deux tiers de l'aide financière (**Graphique 17**). L'État leur verse 26,7 millions d'euros, contre 4,0 millions d'euros aux entreprises de moins de 50 salariés, dont 0,7 million pour les très petites entreprises (1 à 9 salariés).

Graphique 17 - Distribution de l'aide financière de l'État* selon la taille des entreprises (en millions d'euros) – 2022



* La somme est différente de 39,4 millions d'euros en raison du jeu des arrondis.

Lecture : Pour 2022, les entreprises de 1 à 9 salariés perçoivent 0,7 million d'euros d'aide financière de l'État pour la formation.

Source : Observatoire de la formation

4.3. Combien perçoivent les entreprises ?

L'aide accordée par demande s'élève, en moyenne, à 21 976 euros (+15,8 % par rapport à 2021) pour une aide médiane par demande qui se fixe à 5 094 euros (+12,5 % par rapport à 2021).

Un quart des entreprises perçoivent moins de 2 096 euros d'aide financière de l'État à la formation et la moitié bénéficient d'une aide d'un montant inférieur à 5 094 euros (**Tableau 13**).

L'aide allouée dépasse 13 529 euros pour le dernier quart des entreprises. Le montant moyen de l'aide lui est supérieur. Il s'élève à 21 976 euros, tiré vers le haut par les entreprises de 250 salariés ou plus (**Tableau 14**).

L'aide moyenne perçue par demande s'élève à 402 970 pour les entreprises de 1 000 salariés ou plus, quand elle se fixe à 2 102 euros pour celles de moins de 10 salariés.

Par rapport à 2021, quelle que soit la classe de taille, les entreprises enregistrent toutes une hausse du montant moyen de l'aide accordée. Cette hausse est la plus élevée pour les entreprises de 1 000 salariés ou plus (+18,3 %) et la plus faible pour celles de 50 à 99 salariés (+6,5 %).

Tableau 13 - Dispersion de l'aide financière de l'État (en euros) – 2022

Quartile et Moyenne	Aide financière de l'État (en euros)		
	2021	2022	Taux de cr. (%)
25 % des entreprises perçoivent moins que :	1 812	2 096	+15,7 %
50 % des entreprises perçoivent moins que :	4 530	5 094	+12,5 %
75 % des entreprises perçoivent moins que :	12 249	13 529	+10,4 %
Moyenne	18 976	21 976	+15,8 %

Lecture : Pour 2022, un quart des entreprises perçoivent moins de 2 096 euros d'aide financière de l'État pour la formation, contre moins de 1 812 euros pour 2021, soit une hausse de 15,7 % par rapport à 2021.

 Source : Observatoire de la formation

Tableau 14 - Aide moyenne à la formation selon la taille des entreprises (en euros) – 2021 et 2022

Nombre de salariés	Aide perçue		
	2021	2022	Taux de cr. (%)
1 à 9	1 908	2 102	+10,2
10 à 19	2 643	2 921	+10,5
20 à 49	5 192	5 553	+6,9
50 à 99	9 405	10 012	+6,5
100 à 249	19 182	22 209	+15,8
250 à 999	56 250	61 143	+8,7
1 000 ou plus	340 683	402 970	+18,3
Toutes tailles confondues	18 976	21 976	+15,8

Lecture : Pour 2022, les entreprises de 1 à 9 salariés perçoivent, en moyenne, 2 102 euros d'aide financière de l'État pour la formation, contre 1 908 euros pour 2021, soit une hausse de 10,2 % par rapport à 2021.

 Source : Observatoire de la formation

Le montant moyen de l'aide de l'État par demande varie entre 7 499 euros pour le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » et 45 028 euros pour le secteur « Transports et entreposage » (**Tableau 15**).

Par rapport à 2021, le montant moyen de l'aide accordée par demande progresse dans tous les secteurs, de +4,7 % pour le secteur « Construction » à +37,6 % pour le secteur « Santé humaine et action sociale ».

Tableau 15 - Aide moyenne à la formation selon le secteur d'activité (en euros) – 2021 et 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue		
		2021	2022	Taux de cr. (%)
A-E	Agriculture et industrie	22 355	27 013	+20,8
F	Construction	10 791	11 296	+4,7
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 876	11 027	+24,2
H	Transports et entreposage	40 012	45 028	+12,5
I	Hébergement et restauration	9 762	10 690	+9,5
J	Information et communication	14 154	17 186	+21,4
K	Activités financières et d'assurance	32 386	38 624	+19,3
L	Activités immobilières*	4 927	5 860	+18,9
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19 532	21 650	+10,8
N	Activités de services administratifs et de soutien	12 990	15 037	+15,8
P	Enseignement*	6 018	6 839	+13,6
Q	Santé humaine et action sociale	33 216	45 712	+37,6
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	5 701	7 499	+31,6
Tous secteurs confondus		18 976	21 976	+15,8

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, les entreprises du secteur « Construction » perçoivent, en moyenne, 11 296 euros d'aide financière de l'État pour la formation, contre 10 791 euros pour 2021, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2021.

 Source : Observatoire de la formation

Pour 2022, l'aide accordée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 9,9 euros par heure de formation (+ 0,1 euro par rapport à 2021).

Le montant moyen de l'aide de l'État par heure de formation varie entre 6,7 euros pour le secteur « Hébergement et restauration » et 13,1 euros pour le secteur « Activités financières et d'assurance » (**Tableau 16**).

Par rapport à 2021, l'aide moyenne accordée par heure de formation enregistre la plus forte progression dans le secteur « Hébergement et restauration » (+ 0,8 euro) et la plus forte baisse dans les secteurs « Information et communication » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (- 0,4 euro, chacun). Le secteur « Transports et entreposage » est le seul autre secteur touché par la baisse (- 0,2 euro).

Tableau 16 - Aide moyenne à la formation par heure selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2021 et 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue par heure		
		2021	2022	Taux de cr. (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	8,4	8,9	+0,5
F	Construction	8,4	8,5	+0,1
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7,8	8,1	+0,3
H	Transports et entreposage	10,4	10,2	-0,2
I	Hébergement et restauration	5,9	6,7	+0,8
J	Information et communication	10,3	9,9	-0,4
K	Activités financières et d'assurance	12,8	13,1	+0,3
L	Activités immobilières*	12,6	12,2	-0,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,6	9,2	-0,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	8,4	8,6	+0,2
P	Enseignement*	6,5	7,7	+1,2
Q	Santé humaine et action sociale	10,2	10,3	+0,1
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	10,0	10,5	+0,5
Tous secteurs confondus		9,8	9,9	+0,1

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

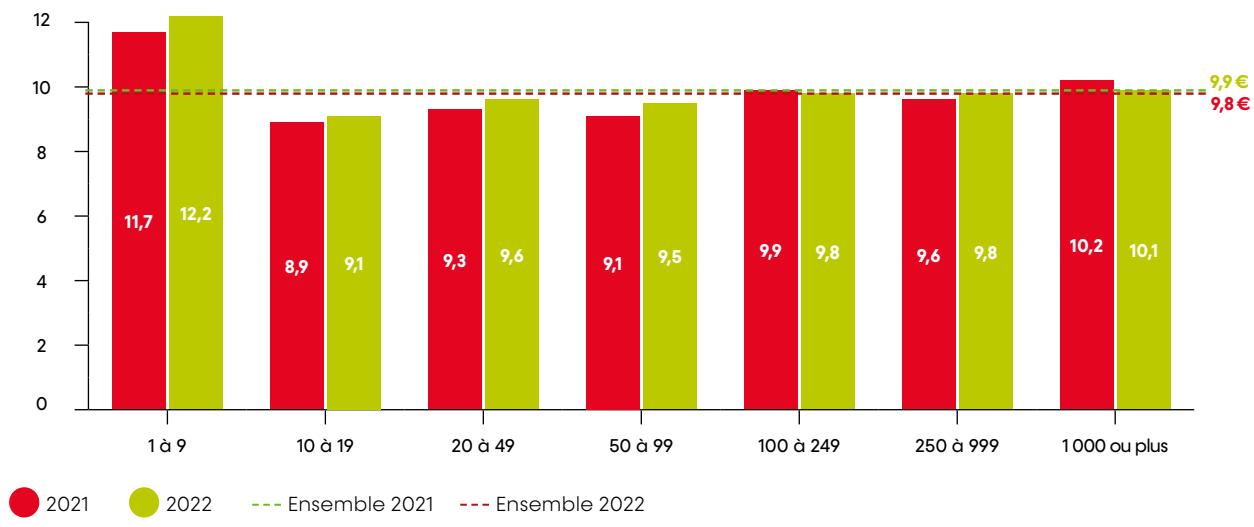
Lecture : Pour 2022, les entreprises du secteur « Construction » perçoivent, en moyenne, 8,5 euros d'aide financière de l'État pour la formation par heure de formation, contre 8,4 euros pour 2021, soit une hausse de 0,1 euro par rapport à 2021.

 Source : Observatoire de la formation

Les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 1 000 salariés ou plus bénéficient des montants d'aide les plus élevés, respectivement 12,2 et 10,1 euros par heure de formation, en moyenne (**Graphique 18**). Les entreprises de 10 et 19 salariés perçoivent l'aide par heure de formation la plus faible (9,1 euros, en moyenne).

Par rapport à 2021, l'augmentation du montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation concerne toutes les entreprises, excepté celles de 100 à 249 salariés et de 1 000 salariés ou plus (- 0,1 euro chacune). Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) bénéficient de la plus forte hausse de l'aide moyenne accordée par heure de formation, + 0,5 euro.

Graphique 18 - Aide moyenne à la formation par heure selon la taille des entreprises (en euros) – 2021 et 2022



Lecture : Pour 2022, les entreprises de 1 à 9 salariés perçoivent, en moyenne, 12,2 euros d'aide financière de l'État pour la formation par heure de formation, contre 11,7 euros pour 2021, soit une hausse de 0,5 euro par rapport à 2021.

Source : Observatoire de la formation

4.4. Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

Pour 2022, l'aide versée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 162 euros par salarié (+ 19 euros par rapport à 2021).

Le montant moyen de l'aide de l'État par salarié est le plus élevé dans les secteurs « Activités financières et d'assurance », « Transports et entreposage » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », respectivement 237, 221 et 211 euros (**Tableau 17, page 48**). Il est au plus bas dans les secteurs « Activité de services administratifs et de soutien » (77 euros) et « Hébergement et restauration » (78 euros).

Quels que soient les secteurs, l'aide moyenne accordée par salarié augmente par rapport à 2021, comprise entre + 2 euros pour le secteur « Activités de services administratifs et de soutien » et + 40 euros pour le secteur « Activités financières et d'assurance ».

Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) bénéficient du soutien le plus important, avec une aide moyenne accordée par salarié de 389 euros (**Graphique 19, page 49**), suivies par les petites entreprises de 10 à 19 salariés avec une aide moyenne 1,9 fois moins élevée, soit 206 euros.

Les entreprises de 1 000 salariés ou plus se positionnent en troisième place (188 euros d'aide perçue par salarié, en moyenne), contrairement aux autres grandes entreprises, celles de 250 à 999 salariés, qui perçoivent l'aide par salarié la plus faible, 136 euros, en moyenne.

Toutes tailles considérées, l'aide moyenne accordée par salarié augmente par rapport à 2021, en faveur principalement des entreprises de moins de 10 salariés (+ 34 euros) et de celles de 1 000 salariés ou plus (+ 24 euros).

Les entreprises de 10 à 19 salariés se classent troisième (+ 20 euros), contrairement aux autres petites entreprises, celles de 20 à 49 salariés, qui enregistrent la plus faible des hausses par rapport à 2021 (+ 11 euros).

Tableau 17 - Aide moyenne à la formation par salarié selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2021 et 2022

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue par salarié		
		2021	2022	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	121	147	+26
F	Construction	116	128	+12
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	83	96	+13
H	Transports et entreposage	216	221	+5
I	Hébergement et restauration	61	78	+17
J	Information et communication	143	171	+28
K	Activités financières et d'assurance	197	237	+40
L	Activités immobilières*	150	195	+45
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	199	211	+12
N	Activités de services administratifs et de soutien	75	77	+2
P	Enseignement*	165	210	+45
Q	Santé humaine et action sociale	108	135	+27
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	158	196	+38
Tous secteurs confondus		143	162	+19

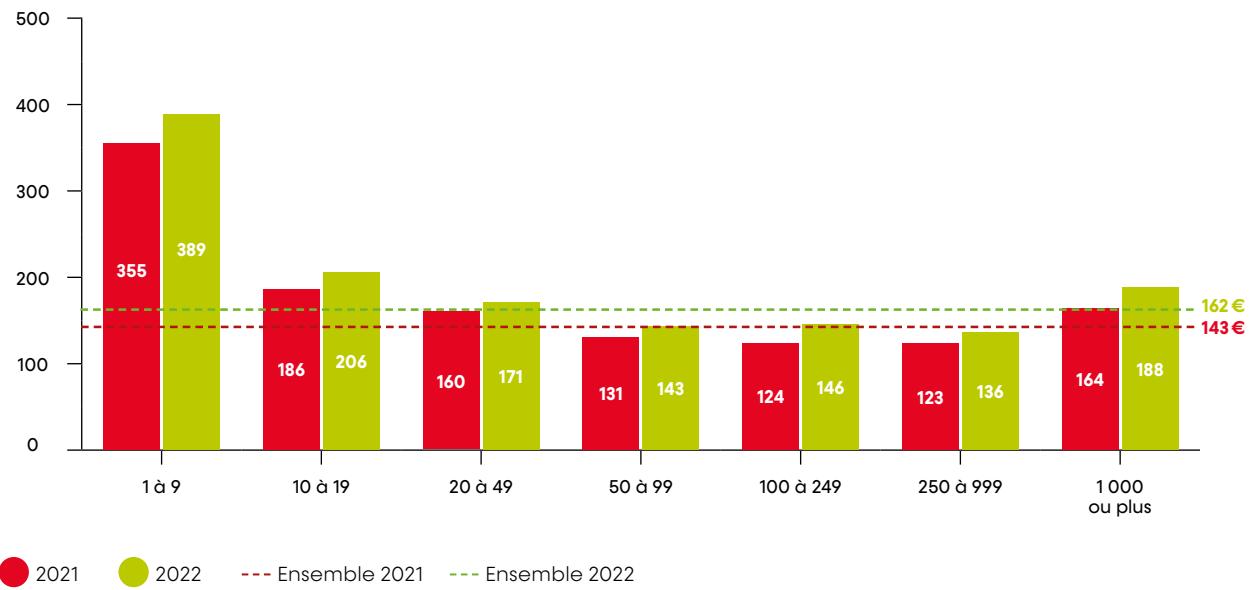
* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2022, les entreprises du secteur « Construction » perçoivent, en moyenne, 128 euros par salarié d'aide financière de l'État pour la formation, contre 116 euros pour 2021, soit une hausse de 12 euros par rapport à 2021.

 Source : Observatoire de la formation

Graphique 19 - Aide moyenne à la formation par salarié selon la taille des entreprises (en euros) – 2021 et 2022

Aide étatique



Lecture : Pour 2022, les entreprises de 1 à 9 salariés perçoivent, en moyenne, 389 euros par salarié d'aide financière de l'État pour la formation, contre 355 euros pour 2021, soit une hausse de 34 euros par rapport à 2021.



Source : Observatoire de la formation

**Éditeur**

INFPC
Établissement public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peterneichen
L-2370 Howald

Contact

Observatoire
de la formation
Alex Durand
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement

lifelong-learning.lu
powered by INFPC